

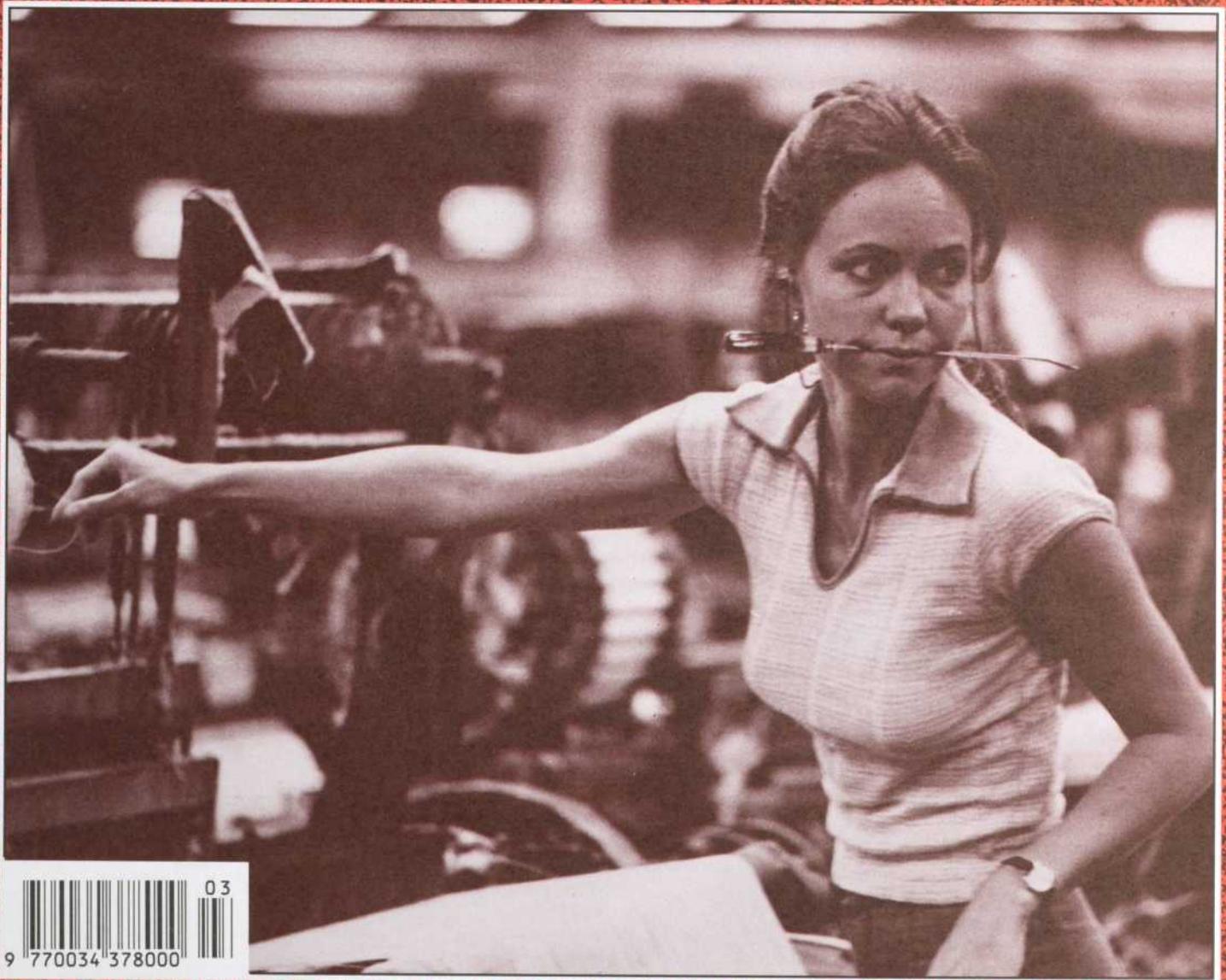
450^e anniversaire de la Compagnie de Jésus

relations

1991 : 50 ans
de Relations

mars 1991 3,00\$ no 568

Travail et santé : L'ENVERS DU DÉCOR



« Ils sont grands les guerriers qui se distinguent par leur courage, leur fidélité à leur devoir, et qui rendent le calme et la paix. Mais ce qui est plus glorieux encore, c'est de tuer la guerre par la parole, plutôt que les hommes par le glaive et de gagner la paix par la paix elle-même plutôt que par la guerre. »

Ces mots d'Augustin, évêque d'Hippone, traduisent bien la douloureuse question à laquelle nous ne pouvons échapper en ces jours de fureur, de technologie, de sable et de sang. Sans reprendre ici les nombreuses analyses, indispensables, sur les sources et les enjeux de la guerre du Golfe, allons-y toutefois de quelques questions et convictions qui nous tiennent à coeur.

Tous se disent en faveur de la paix. Là-dessus pas de débat. Mais la paix que nous voulons n'est pas simple absence de guerre; c'est une paix fondée sur cette justice qui rend la guerre inutile. Cette paix ne peut être que le fruit d'une lutte; mais nous optons pour une lutte non violente et active, qui demande autant de courage et de discipline que le recours à la force des armes. Ces choix ne sont pas sans questions. Si nous sommes opposés à toute guerre, que fait notre pacifisme de la nécessaire lutte contre le nazisme? Que fait-il des luttes de libération contre l'apartheid ou contre l'oppression des peuples par les dictatures? Notre option pour la non-violence est-elle inévitablement réservée à une minorité? Pouvons-nous la répandre suffisamment pour la rendre crédible et efficace?

De tous les maux de cette guerre, deux nous semblent plus graves et méconnus que les autres: la « dévaluation » de la vie humaine et le sentiment fataliste d'impuissance. Il faut redire, à temps et à contretemps, que chaque vie humaine est sacrée et que chaque mort, civile ou militaire, est intolérable. Et il faut continuer à croire, à contre-courant et souvent dans l'obscurité, qu'on doit et qu'on peut mettre fin à la guerre, même et surtout une fois les hostilités commencées. Le défi est considérable. Mais c'est le seul pour lequel il vaille la peine de vivre... ou de mourir.

Dominique Boisvert

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

ASSISTANT À LA RÉDACTION
Dominique Boisvert

COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, Joseph Guère, Julien Harvey, Roger Marcotte, François Moris-

sette, Guy Paiement, Jean-Paul Rouleau, Francine Tardif.

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Ginette Boyer, Marie-France Cyr, Richard Dubois, Pierre-André Fournier, Yves Lever, Marc Maesschalck, Annine Parent-Fortin, Jacques Racine, Jean-Pierre Richard, Nicole Riberdy, Maryse Robert, Henri Sader.

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an) : 20,35\$ (TPS incl.)
À l'étranger : 24,00\$
Abonnement de soutien : 50\$

Numéro d'enregistrement pour
fin de TPS : R119003952

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe.

Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Débloquer l'avenir avec les premières nations
Une façon « autre » de faire la guerre ?
Comment se vit l'unité allemande
Recycler ou polluer moins ?

LES DROITS AUTOCHTONES

Kahnawake et Kanesatake continuent de défrayer la manchette. On entend qu'il y est question de terres à protéger, d'actes illégaux et du maintien de l'ordre public. Par ces faits et gestes, c'est toujours le même conflit fondamental qui refait surface : les peuples autochtones réclamant la reconnaissance de leur autonomie politique sur leurs territoires respectifs et les gouvernements n'osant aborder franchement cette question de fond.

Cet automne, deux organismes, de statut fort différent, se sont exprimés à ce sujet : un groupe de travail du Parti Québécois¹ et la Commission canadienne des droits de la personne². Leurs propositions méritent notre attention.

1. Parti Québécois, Groupe de travail concernant la question autochtone, *Amendement au programme (chapitre 7, section c, paragraphe 3 et 4, page 88, proposé par David Cliche, 3 pages.*

2. Commission canadienne des droits de la personne, *Un nouvel engagement : Déclaration de la Commission canadienne des droits de la personne sur la politique fédérale concernant les autochtones*, 21 novembre 1990, 10 pages.

L'un et l'autre ont associé directement les questions de revendications territoriales, d'autonomie politique et d'autosuffisance économique. Pour la Commission canadienne des droits de la personne, leur interdépendance est « la clé de la compréhension des problèmes des autochtones ». Quant au programme proposé par le groupe de travail du Parti Québécois, il vise à reconnaître l'existence de gouvernements responsables autochtones, ayant des pouvoirs sur leurs territoires, dont la capacité de percevoir des taxes et des impôts et la capacité de conclure avec le gouvernement du Québec des ententes de cogestion leur permettant de retirer des revenus.

L'un et l'autre visent également à créer un mécanisme permettant aux peuples autochtones et aux porte-parole des gouvernements de se rencontrer et de régler leurs différends. Au Parti Québécois, on propose de créer un Protecteur des droits et des revendications autochtones. À la Commission canadienne, on demande au Premier ministre de rencontrer les représentants autochtones afin qu'ils discutent ensemble de la formule précise à utiliser.

Un autre point de vue partagé par ces deux groupes : l'élimination de la pratique actuelle d'éteindre les droits autochtones dans le cadre des ententes ou conventions du genre de celle de

la Baie James. Évidemment, ce sont les gouvernements qui exigent actuellement de telles dispositions d'extinction des droits fonciers des peuples autochtones, ce à quoi ceux-ci s'opposent le plus vigoureusement possible³.

Dans sa déclaration, la Commission canadienne vise la politique fédérale concernant les autochtones et elle formule d'autres propositions intéressantes, dont, entre autres : 1) la création d'une commission d'enquête sur les affaires autochtones ; 2) la création d'une commission indépendante visant à intervenir lors de la négociation d'ententes ou de conventions du genre de celle de la Baie James, afin d'éviter que le gouvernement fédéral ne soit juge et partie lors de ces négociations ; 3) le remplacement de la loi désuète sur les Indiens par des dispositions constitutionnelles et législatives respectueuses du statut particulier des peuples autochtones.

Dans sa proposition, le groupe de travail du Parti Québécois sur la question autochtone vise, en outre, à faire inscrire dans le programme du parti souverainiste l'idée de garantir aux peuples autochtones le respect des traités existants et de leurs acquis (sans doute réfère-t-on ici aux dispositions constitutionnelles et aux diverses législations actuellement en vigueur) ; ces traités ou acquis devraient être respectés jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par de nouvelles ententes mutuellement acceptables et comprenant, entre autres caractéristiques, la capacité d'évoluer avec le temps et les besoins particuliers des parties.

Voilà donc quelques idées qui ouvrent l'horizon. Reste à savoir si elles seront retenues et, surtout, mises en pratique par ceux qui détiennent réellement le pouvoir, que ce soit au sein du gouvernement fédéral ou de la formation politique qui vise à faire l'indépendance du Québec. Reste à savoir également jusqu'à quel point toutes les parties concernées réussiront à parler un langage commun et à partager certaines valeurs fondamentales. Car, sans cela, le dialogue ne sera jamais possible et les affrontements se multiplieront aussi malheureusement qu'inévitablement. ■

Alain Bissonnette

avocat et anthropologue,
Conseil des Atikamekw et des Montagnais

3. À cet égard, il existe deux documents rédigés par des groupes autochtones qui exigent des gouvernements qu'ils cessent cette pratique : *Les principes fondamentaux devant être incorporés dans la politique fédérale relative aux revendications territoriales globales des peuples autochtones du Canada*, 19 septembre 1990, 9 pages ; et *Proposition des Premières Nations sur les revendications territoriales*, 14 décembre 1990, 21 pages. Ces deux documents sont disponibles au bureau du Conseil des Atikamekw et des Montagnais à Québec.

LA GUERRE AU FÉMININ

anaïs Nin a déjà écrit qu'en temps de guerre, la haine bouleverse toutes les valeurs. Peut-être écrirait-elle aujourd'hui que c'est la guerre elle-même qui vient bouleverser toutes les valeurs, même celles qui fondent le féminisme et la sororité.

Et ce 8 mars, quand nous marquerons la Journée internationale des femmes, s'il nous faudra encore et toujours dénoncer la violence familiale et réclamer l'égalité des chances, nous devons aussi nous rappeler ces images de femmes en uniforme partant en guerre.

Ces femmes, toutes des volontaires, ont choisi le métier des armes, choix non traditionnellement féminin s'il en est. Le moment venu, ces soldates ont embrassé enfants et époux avant de s'embarquer, aussi fièrement et aussi bravement que les hommes, vers la guerre du Golfe. Par la suite, des femmes journalistes ont obtenu les prestigieux postes de correspondantes de guerre ; à ce titre, elles ont rejoint les troupes sur le front, « couvrant » les événements de la même manière et transmettant exactement le même type d'information que leurs confrères. Toutes ces femmes étaient là pour faire leur travail. Elles l'ont fait plus ou moins bien, comme les hommes.

Ces mêmes journalistes et militaires ont exercé leur métier à partir du territoire de pays arabes alliés, des pays fondamentalement non démocratiques, où les femmes n'ont encore ni les mêmes droits ni le même statut légal que les hommes. Pour ne pas heurter la sensibilité de leurs hôtes, on a demandé aux « visiteurs » de ne pas critiquer la culture locale et de respecter l'interprétation en vigueur des règles coraniques. En plus, on a recommandé aux femmes de ne pas se promener non accompagnées, de ne pas conduire d'automobile, de ne pas avoir de contacts personnels avec la population locale (hommes ou femmes), etc. Comme leurs confrères, les femmes ont respecté ces consignes.

De leur côté, l'immense majorité des femmes juives ou musulmanes, arabes ou israéliennes ont réagi de manière semblable : elles ont farouchement défendu ce qu'elles percevaient comme les droits à la vie, à la liberté, à la dignité des membres de leurs communautés¹. Certaines se sont dites prêtes à prendre elles-mêmes les armes et à sacrifier leur vie pour que ces droits soient respectés, encourageant leurs enfants à faire de même. D'autres, acceptant, comme leurs compagnons, les règles de la guerre, se disaient également prêtes, s'il le fallait, à abattre l'ennemi, fût-il le frère, l'époux ou l'enfant d'une autre femme.

Ici, nous avons appris à dénoncer les guerres, celles des « hommes qu'on nomme grands », des impérialistes de tous horizons et des vendeurs d'armes. Nous avons appris à condamner celles des pillages et des viols qui laissent les femmes veuves et les enfants orphelins. Nous nous sommes faites solidaires des victimes innocentes, des témoins impuissants. Comme féministes, nous avons défendu le pacifisme, la non-violence et les solutions négociées. Tout cela reste.

Mais, aussi comme féministes, que penser des femmes qui croient que l'armée est un métier comme les autres et qui choisissent de défendre leur pays par les armes ? De celles qui, à la suite des amazones, des résistantes et des premières combattantes des luttes de libération nationale, se veulent des actrices actives de l'Histoire qui s'écrit avec du sang ? Faut-il admirer les femmes qui, avec leurs compagnons, croient que la

1. On pourrait dire la même chose de femmes de Lituanie, du Salvador, du Liban, du Mozambique – pour ne donner que quelques autres exemples...

conjoncture rend la violence légitime et qui agissent en conséquence, sacrifiant au besoin des vies humaines ? Existe-t-il des différences fondamentales entre l'engagement d'une soldate canadienne et celui d'une résistante salvadorienne ? Plus radicalement encore, à quoi reconnaît-on une cause qui mérite qu'on lui sacrifie sa propre vie ou celle de qui que ce soit ? Quand et comment doit-on opter pour la désobéissance civile ? Ces questions hanteront ce 8 mars 1991. Cette année,

quand, comme femmes, nous réclamerons l'égalité, il nous faudra nous demander si nous souhaitons aussi former 51 % des forces armées. Et nous demander si, comme soldates, journalistes, professionnelles ou cols bleus nous pouvons, et voulons, faire les choses « autrement ». ■

Francine Tardif

Observations subjectives de l'Allemagne nouvelle

L'UNIFICATION DES « ÉTRANGERS »

En regardant la météo, le soir, pour savoir quel temps il fait sur l'Allemagne, j'ai toujours l'impression de rêver. La télé m'annonce qu'il pleut en Saxe ou qu'il neige sur Thuringe, contrées qui jusqu'ici restaient pour moi plutôt lointaines et étrangères...

Pour les gens de ma génération, nés dans les années 50, la séparation de l'Allemagne était devenue un fait historique. Dans mon pays de Bade, au Sud-Ouest, nous regardions naturellement vers la Suisse et l'Alsace. Nous avions des liens plus étroits avec Bâle, Colmar ou Strasbourg qu'avec les villes du Nord. Nous étions bien loin des Bavarois et des Suèbes, dont nous ne comprenions même pas le dialecte. Les Prussiens et les Saxons ? Des populations mentionnées dans les livres d'histoire... D'ailleurs, au Sud, nous détestions les Prussiens, même dans les livres !

Mais voici que ces « étrangers » cohabitent avec nous ! Tout à coup, l'Allemagne s'est agrandie d'un tiers. On côtoie des inconnus qui parlent la même langue, mais qui ont vécu pendant 40 ans de façon totalement différente. Deux frères, longtemps séparés, sont réunis : l'un a fait brillamment fortune et est devenu puissant, à l'américaine ; l'autre a plutôt connu la pauvreté et l'oppression. Ils ne se sont pas parlé depuis 40 ans et on voudrait qu'ils partagent maintenant le même toit. Pas besoin d'être fin psychologue pour prévoir les difficultés !

Les ouvriers de l'Ouest craignent de voir baisser leur salaire avec l'arrivée de leurs collègues de l'Est. Des milliers d'intellectuels de l'Est se retrouvent sans emploi parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir été les complices de la police secrète. Beaucoup de scientifiques, maintenant qu'ils ont renoué avec la science internationale, découvrent que leurs connaissances sont périmées et qu'ils sont bons pour le chômage. Des personnes âgées sont vouées à la misère parce que le logement, l'alimentation, le transport public, jadis à des prix très modiques, ne seront plus subventionnés...

Je cherche toujours, dans l'histoire, un parallèle à ce que nous vivons. Peut-être la réunification des États-Unis après la Guerre civile, au XIXe siècle ? Combien a-t-il fallu de temps aux Américains pour retrouver une identité commune ?

Cette réunification laisse les Allemands devant un tas de problèmes, qu'il s'agisse du climat social, de l'écologie, des Églises, des relations avec le tiers monde, de l'attitude vis-à-vis l'OTAN, etc... J'esquisse trois de ces problèmes qui concernent directement l'identité allemande.

La démocratie. La tradition démocratique n'est pas tellement vieille en Allemagne. En mettant ensemble toutes les diverses périodes, je compte quelque 56 ans de régime démocratique. Là-dessus, l'Est vient de connaître 40 ans de communisme.

Conséquence aujourd'hui : un pays qui a finalement peu de culture démocratique se retrouve à cohabiter avec une culture dominée par des valeurs autocratiques. Est-ce que l'esprit démocratique va l'emporter sur l'habitude de s'en remettre aux directives du parti ? La question se pose.

Le souvenir du nazisme. Déjà les Allemands de l'Ouest ont tendance à oublier les crimes commis sous Hitler. Le chancelier Kohl lui-même a bien illustré cette attitude en déclarant que « grâce à Dieu, il était né plus tard ». Pas question donc de se sentir responsable des atrocités du IIIe Reich. M. Kohl traduit bien le sentiment des gens de sa génération : on ne veut plus en discuter. Par ailleurs, l'Allemagne de l'Est a toujours soutenu que cette question est totalement étrangère au socialisme et ne veut pas s'engager dans une réflexion sur ce sujet. En somme, il est à craindre que les frères séparés, pour des raisons différentes, entretiennent le grand oubli.

Les Églises. En ce qui concerne les Églises, il faut bien distinguer les protestants et les catholiques. Environ 20 % de la population de l'Est se dit protestante et 4 %, catholique. Pour les protestants, il était difficile de développer une identité chrétienne dans une société soi-disant athée ; ils ont essayé de trouver une solution en se définissant comme Église dans le socialisme et non contre le socialisme. C'est ainsi que les Églises protestantes sont devenues un lieu d'expériences démocratiques. Les catholiques, de leur côté, avaient choisi une tout autre voie : la communauté chrétienne devait avant tout éviter les conflits internes dans l'Église et rester fidèle au Seigneur ; tout à fait coupée de la politique, elle devait collaborer le moins possible avec un système païen. Mais voici que ces catholiques, qui ont tant besoin d'harmonie interne, se retrouvent choqués par le pluralisme qui règne chez les catholiques de l'Ouest. Puisque ce nouveau monde leur semble encore plus trouble et plus étrange que le socialisme, il est bien possible qu'ils finissent par se ranger du côté des fondamentalistes catholiques.

Jusqu'à maintenant, l'avenir de l'Allemagne reste donc indéfini, ouvert, inquiétant. Réunis après 40 ans de vie différente, les frères se retrouvent avec la tête remplie de malentendus, de rêves contradictoires et de violence cachée. Partout dans le pays, circule une affiche citant un slogan de la campagne électorale du chancelier Kohl : « Voici le moment de réunir ce qui était fait pour aller ensemble... ». L'illustration : un fruit étrange, mi-banane, mi-saucisse ! Cette sorte d'humour noir se répand dans tout le pays.

Ces quelques notes ne veulent pas prédire l'échec de l'expérience historique de la réunification de l'Allemagne. Mais elles suggèrent l'immensité de la tâche et le prix à payer, que per-

sonne ne pouvait prévoir. Les *trabis*, ces véhicules produits en RDA, lents et puants, se mêlent maintenant à la circulation quotidienne des villes de l'Ouest, pendant que les *daimler*, rapides et scintillants, occupent les parkings à Dresden. Le deutsche mark est accepté partout, les stations de télé diffusent dans tous les coins du pays et je puis trouver mon *Big Mac* aussi bien à

l'Est qu'à l'Ouest... Bref, les Allemands sont devenus quelqu'un. Qui exactement ? Voilà la question. ■

Peter Modler
théologien, Allemagne

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT : DEUX LOGIQUES

On sait que l'environnement est une préoccupation importante et qui prend de l'ampleur, autant dans le grand public que chez les dirigeants d'entreprises ou les gouvernements. On clame de plus en plus qu'il faut changer nos habitudes de production et de consommation ou... disparaître. Devant la nécessité du changement, beaucoup de gens se demandent par où commencer. Plusieurs projets de récupération sont mis sur pied, mais on trouve encore de nombreux

entrepôts remplis de déchets recyclables qui ne trouvent pas preneurs. Il n'y a que le quart de la population québécoise qui est touchée par un programme de collecte sélective et seulement 5 % des déchets domestiques sont recyclés. L'opération de récupération ne rime à rien si elle n'est pas complétée par un système bien rodé de recyclage.

C'est l'orientation que prennent bon nombre d'entreprises actuellement. Par exemple, un vaste projet de recyclage des contenants de lave-glace est actuellement élaboré par la pétrolière Shell Canada et ses associés. Mais l'installation de distributeurs de liquide lave-glace « en vrac » aux stations-service minimiserait la production et la consommation de ces contenants et protégerait davantage l'environnement que le simple recyclage. Ces distributeurs ont récemment été conçus, mais les pétrolières ne s'y intéressent pas encore.

On assiste donc à l'affrontement de deux logiques : celle de la récupération et celle de la réduction de la pollution à la source. La gestion de l'environnement en est encore à ses balbutiements et, avant d'instaurer d'autres programmes, il faudrait s'interroger sur l'efficacité, la rentabilité, les avantages et les inconvénients de ces deux logiques.

La commercialisation de certaines inventions entraînerait peut-être des mises à pied et l'effondrement d'entreprises et réseaux de distributions. Dans le cas du distributeur de lave-glace remplaçant les contenants de plastique, il pourrait y avoir une restructuration de l'industrie du lave-glace, avec une redistribution des tâches. Cela entraînerait aussi une réduction de la pollution à plusieurs niveaux, ainsi qu'une économie substantielle, selon les inventeurs du procédé. Le recyclage du papier est un autre exemple qui fait problème, car on se rend compte que c'est un procédé coûteux dans les conditions actuelles.

Pour instaurer un système efficace de récupération et de recyclage, il faut intervenir à toutes les étapes de la chaîne. Ce qui ne se fait pas actuellement. Récupérer sans recycler mène à l'impasse. Et un système de recyclage sans marché de récupération stable et efficace aboutit à la faillite. D'où l'importance de la concertation entre tous les acteurs. Les initiatives locales sont encourageantes, mais elles risquent de s'avérer décevantes si elles demeurent isolées. Il importe donc de généraliser les réseaux de cueillette des déchets recyclables (papier, verre) et d'optimiser leur réutilisation. Mais avant tout, il faut revoir nos habitudes de consommation et inciter les producteurs à tenter de réduire la pollution à la source. C'est cette logique qui devrait primer sur celle du recyclage.

L'ère du gaspillage tire à sa fin ; nous entrons enfin dans le « recycl-âge », pour reprendre le néologisme de la campagne Défi-Déchets de la Ville de Montréal. ■

Marie-France Cyr

CONCILIUM 

REVUE INTERNATIONALE
DE THÉOLOGIE

CONCILIUM 1991 CONCILIUM 1991 CONCILIUM 1991

<p>233 - EXÉGÈSE HISTOIRE DE L'ÉGLISE</p> <p>234 - LITURGIE</p> <p>235 - MORALE</p> <p>236 - DOGME</p> <p>237 - SOCIOLOGIE DES RELIGIONS</p> <p>237 - THÉOLOGIE FÉMINISTE</p>	<p>LA BIBLE ET SES LECTEURS <i>Chronique</i> BILAN DU CONGRÈS DE LOUVAIN par Jean-Pierre Jossua</p> <p>LA PASTORALE DES MALADES</p> <p>LE GRAND AGE</p> <p>PAS DE CIEL SANS LA TERRE</p> <p>RERUM NOVARUM 100 ans après</p> <p>LA FEMME A-T-ELLE UNE NATURE SPÉCIALE ?</p>
---	--

ABONNEMENT 1991 France 255 FF ttc - Etranger 330 F
Le cahier 70 FF

POUR 1992 POUR 1992 POUR 1992 POUR 1992

<p>238 - CAHIER SPÉCIAL VERS LE SYNODE AFRICAIN</p> <p>239 - THÉOLOGIE PRATIQUE LA NOUVELLE EUROPE Un défi pour les chrétiens</p> <p>240 - ŒCUMÉNISME LE FONDAMENTALISME DANS LES RELIGIONS DU MONDE</p>	<p>241 - SPIRITUALITÉ DIEU OU ES-TU ? Cri de la détresse humaine</p> <p>242 - HISTOIRE DE L'ÉGLISE LA DÉMOCRATISATION DANS L'ÉGLISE Un sujet tabou ?</p> <p>243 - THÉOLOGIE FONDAMENTALE LA MODERNITÉ EN DÉBAT</p>
--	--

BEAUCHESNE
72, rue des Saints-Pères - 75007 PARIS
Tél. : 45 48 80 28 - Fax : 42 22 59 79
CCP Paris 39-29 B

Travail et santé : L'ENVERS DU DÉCOR

Serge Jongué, *Le monde ouvrier* (FTQ)



L'ENVERS DU DÉCOR

par Gisèle Turcot

Sur le parcours du 50^e anniversaire de la revue, nous ne pouvions nous empêcher de revenir sur le vaste chantier de la santé et de la sécurité dans les milieux de travail. En mars 1948, lorsque *Relations* révéla à l'opinion publique le grave problème de la silicose, la dénonciation des conditions de travail inacceptables était un chemin bien peu fréquenté. Il fallait beaucoup de savoir et de courage pour oser s'y aventurer. Aujourd'hui, prévention et compensation des accidents, protection des travailleurs, voire recherche de la qualité de vie au travail semblent avoir acquis leur légitimité et pris l'allure d'un grand boulevard. Mais qui garantit que la santé et la sécurité au travail aient obtenu un statut définitif dans nos lois et dans nos pratiques ?

C'est peut-être ce sentiment de la précarité des gains démocratiques qui nous pousse à faire une incursion dans le labyrinthe des lois (Beaudry et Talbot) et à nous intéresser à des symptômes de maladie inconnus jusqu'à présent (Mainville et Mergler). Certes le Québec dispose, depuis 1979, d'une législation sérieuse et intégrée en santé et sécurité du travail¹. Certes les travaux récents de la Commission Charbonneau sur les déchets industriels donnent à nos responsables politiques certains moyens d'améliorer la protection de l'environnement. Certes les compagnies d'assurances contribuent par leurs normes à diminuer les plus mauvais risques. Bref, le Québec reconnaît avec d'autres pays « le droit qu'a toute personne de jouir des conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment... la sécurité et l'hygiène du travail² ». Ce sont là des gains appréciables : sont-ils complets ? Sont-ils irréversibles ?

En dépit de l'amélioration notable qu'elle apporte, la législation québécoise en santé et sécurité du travail a son talon d'Achille, comme le souligne Gérard Talbot : les travailleuses et travailleurs *non syndiqués* ne peuvent à peu près pas profiter des avantages de la loi. Elle ne s'applique pas entièrement dans les

entreprises qui comptent moins de vingt employés et elle laisse les employés non syndiqués sans soutien lorsqu'ils veulent avoir accès aux tribunaux. Par ailleurs, malgré les dispositions de contrôle prévues, des enfants ont quand même souffert des effets pervers du déversement des déchets toxiques par la compagnie Balmet à Saint-Jean-sur-Richelieu. Et malgré toutes les recommandations des inspecteurs du gouvernement, l'entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand a pris feu, obligeant des milliers de gens à quitter leur domicile pendant plusieurs semaines. Nous avons appris, durement, que travail et environnement ont partie liée, comme l'explique André Beauchamp dans notre rubrique « Environnement ».

Ne pas s'asseoir sur nos lauriers

Dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail, comme dans celui de la protection de l'environnement, il a fallu et il faudra encore longtemps que s'exerce la vigilance des syndicats et des groupes de citoyens pour que les entreprises et les gouvernements bougent. Rappelons-le, il s'est écoulé trente ans entre la grève d'Asbestos (1949) et l'avènement d'une véritable législation de santé au travail. Trente ans pour faire admettre aux entreprises et aux gouvernements que la participation des travailleurs à la gestion des mesures de santé et de sécurité en augmente l'efficacité.

La multiplication des postes de travail précaire ajoute une autre menace aux acquis : que celui ou celle qui a la chance de décrocher un emploi ne se plaigne pas trop ! Le seul fait de toucher un revenu d'emploi risque d'imposer le silence sur des conditions de travail peu enviables. Du côté des entreprises, on a tellement à faire pour maintenir des emplois et s'adapter aux normes les plus

diverses que la tentation est forte de renvoyer aux calendes grecques les investissements en santé et sécurité.

La mise en place, le maintien et l'amélioration des conditions de travail salubres et sécuritaires ne tomberont jamais du ciel. Comme pour l'ensemble de la qualité de vie démocratique, il y faudra encore beaucoup de vigilance et de pression politique, appuyées par la recherche universitaire, surtout lorsqu'on déplace nos industries dans le tiers monde comme l'illustre parfaitement l'étude de Donna Mergler. Les propos de Marc Maesschalck sur la démocratie (*Relations*, janvier 1991, p. 10) trouvent ici tout leur sens : « Si l'on a perdu le goût de lutter parce qu'on a le sentiment d'avoir tout acquis au niveau du système et qu'on aimerait mieux s'occuper de son chez-soi, c'est le temps de se demander si une démocratie sans acteurs est viable et si d'autres veilleront vraiment pour nous à nos intérêts. »

La réforme des services de santé que le ministre des Affaires sociales vient de proposer fait grand état du rôle des citoyens. Si ce concept de santé publique n'est pas un vain mot, on devrait aussi voir croître, dans les prochaines années, la participation des travailleurs et des travailleuses à la qualité de vie dans les milieux de travail, et la participation non moins engagée de l'État et des entreprises. À moins que les acquis en santé et sécurité du travail ne suivent le même chemin que les autres politiques sociales, c'est-à-dire le désengagement de l'État... ■

1. Santé et sécurité *du* travail ou *au* travail ? Ce n'est pas là une « coquille », mais un débat théorique qui a cours dans le milieu : le travail est-il la source des maladies ou des accidents (*du* travail) ou simplement le lieu où ils se produisent (*au* travail) ? Le Bureau international du travail, quant à lui, vise la « santé et la sécurité dans les milieux de travail ».
2. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 7, janvier 1976.

DE LA SILICOSE À LA CSST

Entrevue avec le juge René Beaudry



Canapresse

Monsieur le juge René Beaudry a présidé la dernière grande commission d'étude sur la réforme du Code du travail au Québec, en 1986. Mais il fut d'abord le président de la célèbre commission d'enquête sur l'amiantose, sous le gouvernement Bourassa, puis président de la commission d'enquête sur le tragique accident de la Belmoral. De 1981 à 1990, il a été juge en chef adjoint au Tribunal du travail, poste dont il a récemment démissionné. Nous l'avons rencontré à son bureau où il a retracé pour nous la longue et difficile histoire de la santé au travail.

Même si la « Loi des manufactures », appelée aussi l'« Acte pour protéger la vie et la santé des personnes », remonte à plus d'un siècle (1885), « la santé des travailleurs n'était pas à l'ordre du jour des préoccupations. On se trouvait encore sur la lancée de l'ère industrielle. Les compagnies contrôlaient tout. Le concept de l'indemnisation en cas d'accident ou de perte de vie a dominé notre législation jusqu'à la Loi de 1979. À cette époque, les services de surveillance ministériels manquaient et de préparation et de spécialistes ; le gouvernement se contentait d'exiger le versement des compensations. Et encore ! »

C'est de haute lutte que la prévention des accidents et la protection des travailleurs s'est imposée, par nécessité plutôt

que par conviction. C'est dans ce contexte que le législateur a pu faire inscrire dans la loi les responsabilités des entreprises. Jusqu'à la « Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et la réparation des dommages qui en résultent » (1909), un travailleur victime d'un accident devait même faire la preuve de la responsabilité patronale.

De la silicose, en 1948, à la grève de l'amiante, en 1975

Quelles étaient les mesures de protection et de compensation en cas d'accidents au Québec ? « On se trouvait, selon le juge Beaudry, devant une vingtaine de règlements, dont l'application relevait d'une quinzaine d'organismes gouvernementaux, sans coordination interministérielle. » Ni les employeurs ni les travailleurs ne connaissaient vraiment les lois. Il n'existait rien qui ressemblât à un système de santé et de sécurité. Le gouvernement se percevait davantage comme le dernier recours.

En pratique, tout était entre les mains des médecins de compagnie. À partir de la création de la Commission des accidents du travail, suite à l'adoption d'une loi obligeant les employeurs à prendre des assurances privées (1928) et à financer une mutuelle d'assurances-accident à même leurs cotisations (1931), les entreprises à haut risque d'accident, par exemple dans le secteur minier, embauchèrent des médecins d'entreprises. L'employeur leur confiait l'examen médical des candidats avant l'embauche et le soin des blessés, tâches médicales dont ils s'acquittaient, semble-t-il, avec la même conscience professionnelle que leurs collègues en cabinet privé.

Mais ces médecins traitaient un malade, non un accidenté du travail. Ils n'avaient pas à se préoccuper des conditions dans lesquelles travaillaient les ouvriers du textile, les employés des mines et des forêts. « Lorsque nous avons fait le tour d'une catégorie d'entreprises, se rappelle le juge Beaudry, nous avons constaté qu'environ 60 % des « médecins de compagnie » n'avaient jamais visité les lieux de travail des employés. On ne leur demandait pas cela ! Pas plus que l'ensemble des professionnels de la santé, ils n'avaient reçu une formation axée sur la prévention. »

Il faut vraiment remonter au drame de la silicose, en 1948, pour commencer à

voir des changements. « Quand je m'adresse à des étudiants, précise le juge Beaudry, je commence toujours par leur parler de cette affaire. La revue *Relations*¹, puis *Le Devoir*, en avaient fait leur cause. À Saint-Rémi d'Amherst, on avait des morts sur les bras. Lorsque la grève d'Asbestos éclata, en 1949, les travailleurs de l'amiante posèrent globalement à la société québécoise la question des conditions de travail des ouvriers et du syndicalisme. Lorsqu'un règlement de la grève intervint, en 1949, les parties ont réussi à s'entendre, sauf sur les questions de « sécurité » : elles ont consenti, de part et d'autre, à une procédure d'arbitrage. »

On connaît la suite : le premier ministre Duplessis fit nommer comme arbitre Thomas Tremblay, un ami personnel et juge en chef à Québec. Le rapport final du juge Tremblay décréta que les travailleurs n'avaient rien à dire dans les questions de *sécurité au travail*. Malgré le rapport minoritaire du représentant syndical, Me L'Espérance, les entreprises avaient réussi à conserver intact leur droit de gérance.

Il fallut une seconde grève de l'amiante, en 1975, pour défoncer le mur de l'indifférence quant à la *santé* des travailleurs. Le gouvernement de monsieur Bourassa se hâta de nommer un Comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante. Il était composé du juge René Beaudry, président, et de deux membres : Gilles Lagacé, médecin et Laurier Juteau, ingénieur.

Le *Rapport final*, que le Comité déposa en octobre 1976, apportait bel et bien un esprit révolutionnaire. Il reconnaissait que « la santé au travail est un droit inaliénable » (no 1), impliquant « l'exercice de responsabilités bien définies et partagées entre l'État, les employeurs et les travailleurs » (no 2) ; il faisait une obligation à l'État « de mettre sur pied une structure globale de *médecine du travail* pour concevoir, appliquer et évaluer des programmes de surveillance de la santé au travail, non seulement dans l'industrie de l'amiante, mais dans toute l'industrie » (no 3) ; il précisait que « les objectifs de la médecine du travail doivent essentiellement viser à assurer l'intégrité physique des travailleurs, sans égard au concept d'indemnisation » qui prévalait à cette époque, au Québec (no 4) ; il rappelait aux industriels, aux ingénieurs et techniciens, leur responsabilité fondamentale de choisir les technologies les plus susceptibles « d'améliorer les conditions de salubrité du milieu de travail » (no 5) ; enfin, il réclamait « une réforme de la législation pour que soit

unifié le système juridique de la santé au travail » (no 7).

Un tournant

La grève de l'amiante marque donc un tournant sur la longue route de la reconnaissance du droit à la santé et à la sécurité en emploi. D'après le juge Beaudry, à partir de 1976, le gouvernement a renforcé les normes ; les entreprises ont été plus soucieuses d'appliquer les directives et elles ont commencé à renseigner les travailleurs et les travailleuses sur les risques encourus ; et on a détaché les médecins des compagnies pour les rattacher aux Départements de santé communautaire (DSC).

Mais entre temps il y eut encore des morts. L'accident survenu dans la mine de la Belmoral, en Abitibi (1980), coûta la vie à huit hommes en pleine santé, presque tous pères de famille dans la force de l'âge. Le drame, encore une fois, ramena le juge Beaudry à la présidence d'une autre commission d'enquête dont le mandat fut élargi, cette fois, à toutes les industries minières.

Le gouvernement n'avait pas encore mis d'ordre dans le fouillis juridique. Au point que le comité interministériel chargé de surveiller le champ de la santé et de la sécurité au travail refusa même de rencontrer les commissaires... Ces derniers avaient par ailleurs constaté que les inspecteurs étaient en nombre insuffisant, et qu'ils exerçaient leur surveillance en employant des méthodes parfois tellement rudimentaires qu'elles ne pouvaient être d'aucune efficacité. Pas plus que d'autres professionnels, les ingénieurs n'avaient été formés dans la perspective de la santé et de la sécurité au travail.

Lorsque le ministre Pierre Marois, du gouvernement Lévesque, présenta enfin son projet de loi en 1979, il était plus que temps ! La loi créa la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), composée de représentants des entreprises, des organisations syndicales et de l'État (au niveau de la présidence et de la vice-présidence). Elle créait aussi les comités paritaires d'entreprise, lieu d'exercice concret des responsabilités partagées.

Le fait d'associer les travailleurs et les travailleuses à la gestion de cette responsabilité représente bel et bien une révolution. Mais c'est une révolution inachevée. En dépit de cette réforme législative, monsieur le juge Beaudry sait que des entreprises trouvent encore le moyen d'échapper à leurs responsabilités.

« Je m'en suis personnellement rendu compte à l'occasion de la visite d'un site d'exploitation minière. Arrivant à une *zone interdite*, notre équipe entendit tout de même des bruits sourds au loin alors que quelqu'un travaillait dans les environs. Le représentant de la compagnie nous expliqua que cette zone d'extraction était si dangereuse qu'on n'osait pas y envoyer les employés réguliers de la compagnie... Il valait mieux en confier l'exploitation en donnant des sous-traitants à d'autres entrepreneurs. » Après vérification, il fut confirmé qu'en pareilles circonstances, le propriétaire ne peut être tenu responsable des accidents qui peuvent survenir. Et le sous-traitant non plus !

C'est souvent à leurs risques et périls que des travailleurs acceptent encore des emplois où les risques sont élevés. À voir la multiplication de la sous-traitance dans le champ de la construction, de l'entretien des routes, et même dans des entreprises publiques et parapubliques, on peut légitimement se demander si ce n'est pas une des nouvelles façons de se soustraire à la responsabilité sociale envers les travailleurs.

René Beaudry s'anime en retraçant pour nous le parcours de cette lutte menée depuis si longtemps par les travailleurs et leurs organisations pour la santé et la sécurité dans les milieux de travail. Dans toutes ses interventions, il a su mériter la confiance des parties. « Dès le début, nous avons compris que les individus ne devaient pas être blâmés pour les failles d'un système et qu'il fallait plutôt corriger les défaillances du système. » Tout de même, lui ai-je répliqué, il me semble qu'il y a chez vous une grande attention aux travailleurs eux-mêmes... ? Il s'est recueilli un moment. Un visage venait de réapparaître dans ses souvenirs. « Mon père était un monteur de lignes, à la Gatineau Power. J'ai souvent eu l'impression qu'il était exploité comme travailleur. Cela m'a certainement influencé. » ■

(Propos recueillis par Gisèle Turcot)

1. *Relations*, mars 1948, présente un dossier complet du problème de la silicose d'après une enquête de l'économiste Burton Ledoux. Les lecteurs intéressés à une analyse de l'engagement de la revue, et en particulier de son directeur Jean-d'Auteuil Richard, S.J., dans cette affaire de la silicose, peuvent consulter l'article de Jean-Pierre Richard, « Le sanctuaire fracassé », paru dans la même revue, en mars 1988.

POUR SYNDIQUÉS SEULEMENT ?

par Gérard Talbot

sociologue, CLSC Centre-ville, Montréal



Extrait de *On est au coton*, ONF (Séquences)

Dans les entreprises non syndiquées, où l'on retrouve le plus grand nombre de femmes, de jeunes et d'immigrants, la Loi sur la santé et la sécurité du travail n'offre que très peu de protection.

Cette réforme qui a abouti, en 1979, à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, puis, en 1985, à la nouvelle Loi sur les accidents du travail demeure, comme le dit Florian Ouellet, « une réalisation sociale majeure. La réforme de 1979-85 constitue bien plus qu'un changement d'orientation, c'est un changement de paradigme : une manière fondamentalement différente de penser, de voir et d'agir en matière de rapport sanitaire et sécuritaire de travail ».

Les acquis de la réforme sont riches et nombreux : on a élaboré de très nombreuses interventions pour éliminer à la source les risques pour la santé et la sécurité des employés, en mettant l'accent sur la prévention ; on a fait de grands efforts pour favoriser la prise en charge par le milieu de l'identification des problèmes et de la définition des solutions. On ne compte plus les activités de formation et d'information sur le sujet, ni les outils et les méthodes qui ont été développés dans ce but (ateliers, diapo-

ramas, jeux questionnaires, fiches, vidéos, etc.).

Problèmes d'application

Malgré tous ces acquis, la réforme comporte également de nombreux problèmes, surtout dans son application quotidienne sur le terrain.

Plusieurs d'entre eux s'expliquent d'abord par la multiplicité des juridictions et le cloisonnement forcé d'un peu artificiel qui est maintenu entre elles. Dans la pratique, il existe trois principaux paliers de décision : la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), dont l'approche est plus « technique » ou « légaliste », les Départements de santé communautaires (DSC), dont l'approche est plus « épidémiologique » et les Centres locaux de services communautaires (CLSC), dont l'approche se veut plus « globale, intégrée, préventive ». À ces trois acteurs principaux s'ajoutent les associations sectorielles, organismes paritaires qui s'occupent surtout de formation en appui aux divers comités paritaires, et les hôpitaux, avec lesquels les

divers organismes font affaire quand il s'agit d'examen médicaux.

Pour cette raison, il est très difficile de mettre en place une approche globale et intégrée de la santé et sécurité. Le maître d'oeuvre de la réforme, la CSST, a une approche essentiellement « gestionnaire » : on a établi des secteurs prioritaires (les mines, la métallurgie, puis l'administration publique, par exemple), et les équipes d'intervenants doivent produire « tant de programmes de santé par année ».

Ces priorités, établies provincielement, ont parfois bien peu à voir avec les besoins locaux réels (les secteurs des mines et de la métallurgie ne sont guère présents au centre-ville de Montréal !), mais doivent néanmoins être respectées.

On assiste souvent à une scission importante entre les notions de santé et de sécurité. On ne veut pas, par exemple, que les intervenants des CLSC s'impliquent au niveau des accidents du travail, qui constituent pourtant une atteinte à l'intégrité physique du travailleur ou de la travailleuse. D'ailleurs, toutes les ressources de la CSST ne concernent, selon la loi, que « l'intégrité physique » de la personne et pas son intégrité mentale ou psychologique.

1. F. Ouellet, *Le défi des années 90 : l'intégration stratégique de la SST à l'ensemble de la société québécoise*, Université de Montréal, novembre 1989, p.

À ces problèmes s'ajoutent de nombreuses contraintes administratives et des coupures budgétaires qui entraînent, chez plusieurs intervenants, essoufflement et démotivation.

Le problème de fond

Mais le problème le plus fondamental que pose la réforme de 1979, et celui qui reste déterminant quant à sa réussite à long terme, c'est le peu d'utilité de la Loi sur la santé et la sécurité du travail pour les travailleurs et les travailleuses non syndiqués.

Or la majorité de la main-d'oeuvre au Québec est non syndiquée. Il y avait, en 1986, environ 1 427 592 personnes non syndiquées, ce qui correspond à une proportion de 60 %². On retrouve souvent ces personnes dans des entreprises de taille modeste, c'est-à-dire de moins de vingt employés. Au Québec, ces petites entreprises ne sont syndiquées qu'à 16,2 %³. C'est souvent dans ces entreprises non syndiquées qu'on retrouve le plus grand nombre de femmes, de jeunes et d'immigrants, toutes des catégories d'employés particulièrement vulnérables.

Pour ces travailleurs et ces travailleuses, il est très difficile sinon impossible d'utiliser la Loi sur la santé et la sécurité du travail. En voici trois exemples.

La loi prévoit la création d'un Comité paritaire de santé et de sécurité du travail, doté d'un certain nombre de pouvoirs pour améliorer la situation. Mais la nomination des représentants des employés n'a de signification véritable que dans un cadre syndical. Le syndicat, en effet, nommera lui-même ses représentants et établira un rapport de force pour obtenir ses revendications. En l'absence de syndicat, il y a de forts risques que ceux et celles qui représentent les employés au Comité paritaire soient en fait « choisis » par le patron, et qu'en définitive, ce dernier « contrôle » le Comité et son orientation en fonction de la santé financière de l'entreprise plutôt que du bien-être des employés.

Autre exemple : la loi prévoit la désignation, par et parmi les travailleurs et les travailleuses d'une entreprise, d'un représentant à la prévention. Cette personne peut enquêter sur les causes d'un accident, donner des conseils aux employés qui veulent exercer leurs droits, inspecter les lieux du travail, identifier les situations dangereuses, faire des recommandations au personnel de

l'entreprise. Là aussi, pour les mêmes raisons, la présence d'un syndicat donne souvent à ce représentant à la prévention un rôle beaucoup plus important et plus efficace que dans les entreprises non syndiquées.

Bien pire encore, seuls les établissements regroupant vingt employés et plus et appartenant à l'une des catégories prioritaires fixées par règlements ont le droit, selon la loi, de mettre sur pied un Comité paritaire et de nommer un représentant à la prévention. Ce qui réduit d'autant le nombre de personnes, syndiquées ou non, à qui la loi accorde un certain pouvoir de contrôle et de décision sur leur propre santé et sécurité au travail.

Voici un dernier exemple concernant l'exercice de droits importants contenus dans cette loi : le droit de refuser de faire un travail dangereux et celui d'obtenir un retrait préventif pour la femme enceinte ou qui allaite. Combien de personnes non syndiquées connaissent ces droits et peuvent les exercer réellement ? Des études récentes ont clairement montré qu'une infime proportion de travailleurs non syndiqués osent utiliser leur droit de refus et que les travailleuses syndiquées utilisent proportionnellement beaucoup plus leur droit de retrait préventif quand elles sont enceintes que les travailleuses non syndiquées. Ce qui ne devrait pas nous étonner puisqu'en milieu non syndiqué, poser de tels gestes peut entraîner des représailles pouvant aller jusqu'à la perte de son emploi.

Quand des personnes non syndiquées décident quand même d'exercer leurs droits, elles doivent faire face à la grande complexité des démarches et à la bureaucratie imposante de la CSST. Il n'y a souvent personne pour les conseiller et leur apporter un soutien. Le coût d'engagement d'un avocat pour les représenter est la plupart du temps prohibitif en regard de leur revenu, qui correspond très souvent au salaire minimum. Enfin, ces personnes non syndiquées ne peuvent même pas se prévaloir de l'aide juridique, car les limites de revenu pour l'admissibilité à cette aide sont tellement bas qu'il faut pratiquement être une personne assistée sociale pour y avoir droit. Dans de telles conditions, la plupart du temps les travailleurs et les travailleuses non syndiqués laissent tomber leurs droits en même temps que leur santé et leur sécurité.

Comme nous le constatons, du seul fait de leur non syndicalisation, près de 60 % des travailleurs et travailleuses du Québec demeurent très peu et mal protégés malgré l'existence de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Des solutions

On devrait certes apporter certaines améliorations à la loi. On pourrait ainsi permettre l'existence de Comités paritaires de santé et de sécurité du travail et de représentants à la prévention dans tous les milieux de travail, peu importe le secteur et le nombre d'employés. On pourrait aussi vulgariser et diffuser plus largement dans les milieux non syndiqués cette loi et les droits qui y sont rattachés, etc. Toutes ces améliorations se traduiraient certainement en acquis pour les personnes non syndiquées.

Par contre, la vraie solution réside ailleurs. Car les personnes non syndiquées ne seront jamais capables d'utiliser cette loi à leur avantage comme les travailleurs et les travailleuses syndiqués peuvent le faire. En effet le syndicat leur permet légalement de se regrouper, d'établir un rapport de force, de négocier collectivement, de choisir démocratiquement leurs délégués au Comité paritaire, de défendre leurs droits sans crainte de perdre leur emploi, d'obtenir le support d'un conseiller dans leur démarche, d'être bien informés et formés sur les questions de santé et de sécurité du travail, etc.

La syndicalisation demeure le moyen privilégié pour protéger sa santé et sa sécurité au travail. Donner accès à l'accréditation multipatronale, comme le réclament les centrales syndicales et certains groupes communautaires, serait un atout important pour permettre aux personnes actuellement non syndiquées de prendre réellement en main leur santé et leur sécurité au travail. « Le point de départ de toute politique visant la prise en charge de la santé des travailleurs soit par eux-mêmes, soit en partie par eux-mêmes et en partie par l'État, aurait dû être la mise en oeuvre d'une politique d'accession universelle à la syndicalisation. On peut même se demander si cette simple mesure n'aurait pas été le moyen par excellence de favoriser la santé et la sécurité des travailleurs⁴ ». ■

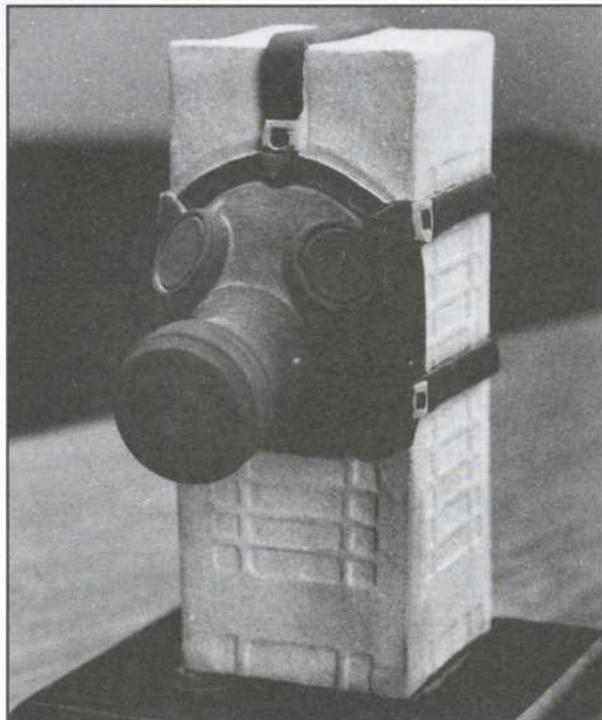
2. « Relations de travail », supplément de *Nouvelles CSN*, avril 1990, p. 4.

3. *Ibidem*, p. 7.

4. F. Ouellet, *Réflexion critique sur l'idée de prise en charge par le milieu dans la loi sur la santé et la sécurité du travail*, Actes du Colloque organisé par le Département des sciences de l'administration de l'Université du Québec à Rimouski, 7-8 mai 1981.

ÉDIFICES HERMÉTIQUES : UN DANGER IGNORÉ

Entrevue avec Claude Mainville



Paul Hamel

Relations a rencontré Claude Mainville, ingénieur au service de génie industriel de la CSN. Depuis sept ans, il a approfondi les problèmes reliés à l'insalubrité de l'air, dont le fameux syndrome de fatigue chronique, appelé aussi syndrome des édifices hermétiques quand il est moins avancé. Claude Mainville a surtout travaillé sur les dossiers reliés à la qualité de l'air intérieur, notamment les cas du Cégep du Vieux-Montréal et de l'Hôpital Saint-François d'Assise à Québec.

Relations : On parle beaucoup de pollution de l'air extérieur, mais on entend moins parler de la qualité de l'air intérieur, exception faite du cas du Cégep du Vieux-Montréal. Qu'en est-il ?

Claude Mainville : À Montréal, 300 000 personnes souffrent de la mauvaise qualité de l'air intérieur, au travail ou à la maison, selon une évaluation des Départements de santé communautaire (DSC). C'est devenu un problème de santé publique alarmant.

Soixante-dix pour cent des édifices résidentiels et de travail seraient atteints, et tous les édifices neufs. Cela comprend bon nombre d'écoles et d'hôpitaux. La mauvaise qualité de l'air peut causer plusieurs problèmes de santé et même de graves maladies du système immunitaire. Malheureusement, la grande majorité des dirigeants se ferment les yeux. Ils ne veulent pas voir le lien avec la qualité de l'air, parce que cela créerait une responsabilité civile très importante.

On économise l'air !

Rel. : Pouvez-vous nous rappeler ce qui est à l'origine de ce problème ?

C.M. : La crise du pétrole de 1973. À Washington, la Maison blanche a lancé un mot d'ordre à travers les

États-Unis et le monde : coupez la consommation de pétrole. L'American Society for Heating and Refrigerating Engineering Association (ASHREA), qui détermine les standards occidentaux pour la quantité d'air pouvant pénétrer dans un système de ventilation, a dû réduire ses standards de 10 litres d'air neuf par seconde par personne à 2,5 litres/seconde par personne, sans aucune étude d'impact. On a donc coupé sur l'air pour économiser l'énergie !

Au Québec, il n'y avait pas de crise énergétique, car notre consommation énergétique s'appuie davantage sur l'électricité que sur le pétrole. On a quand même adopté les normes américaines telles quelles. Pourtant, le niveau d'eau de la Manic n'a pas baissé durant la crise du pétrole ! Hydro-Québec a profité de la situation en décidant d'ajuster le prix du kilowatt sur celui du baril de pétrole qui était à la hausse. Les prix d'Hydro étaient donc gonflés artificiellement. Il y a alors eu une vogue d'économie d'électricité parallèle à la vogue d'économie de pétrole.

Il est vrai qu'il faut éviter le gaspillage de nos ressources naturelles, mais ce ne sont pas les citoyens qui utilisent le plus d'électricité. Le secteur domiciliaire ne compte que pour 7 à 9 % des dépenses hydroélectriques comparativement à 40 à 50 % pour le secteur industriel. Les alumineries sont parmi les plus énergivores et on y retrouve une énorme dépense de kilowatts. De plus, elles jouissent de taux préférentiels...

Dans la vague d'économies énergétiques des années 70, on a construit d'innombrables édifices dont les fenêtres ne peuvent s'ouvrir. L'efficacité, la productivité et la compétitivité sont devenues les maîtres-mots qui ont étouffé le terme « salubrité ». Les ingénieurs et les architectes ont fait fi de la sagesse de leurs prédécesseurs, qui considéraient qu'une maison, un immeuble devaient comporter des ouvertures pour respirer, à l'instar du corps humain. Les ingénieurs ont conçu des systèmes de ventilation centralisés permettant de réduire la consommation énergétique... en réduisant l'apport d'air extérieur. Il faut dire que les ingénieurs sont formés pour penser confort, les architectes, esthétique, mais ni les uns ni les autres ne pensent santé.

Les politiques des cégeps et de plusieurs entreprises se sont appuyées sur des économies d'énergie plutôt que sur le respect de la santé et le besoin d'air sain pour pouvoir fonctionner physiquement et mentalement. De nombreuses entreprises sont logées dans des édifices hermétiques qui fonctionnent sur le même principe qu'un aquarium. Ils ne font pas que réduire l'apport d'air de l'extérieur ; ils le coupent totalement le soir,

la nuit et les fins de semaine et ce, pour économiser. Imaginez ce que subissent les gens qui font du temps supplémentaire ou les étudiants qui vont au cégep la fin de semaine. On ne ferait même pas ça à un poisson rouge ! Quand les gens reviennent le matin, l'édifice n'a pas eu le temps de renouveler l'air. Dans les maisons, les fameuses thermo-pompes fonctionnent sur le même principe de réduction de l'apport d'air.

Une mini-bombe biologique !

Rel. : Dans le cas du Cégep du Vieux-Montréal, dont on parle beaucoup actuellement parce que deux syndicats se retrouvent devant le Tribunal du travail face à leur employeur, il est question des mycotoxines ayant envahi le système de ventilation. Pouvez-vous nous en parler ?

C.M. : Le Cégep du Vieux-Montréal est un cas-type, mais le même phénomène se reproduit dans bon nombre d'édifices, comme à l'Hôpital Saint-François d'Assise à Québec notamment. Les mycotoxines sont des toxines sécrétées par des champignons microscopiques, de la moisissure.

Or, il y a quatre facteurs qui favorisent la prolifération de moisissures : la noirceur, l'humidité, les nutriments et les variations de température. Les canaux

de ventilation sont un milieu idéal, surtout lorsque le manque d'entretien fait que la saleté organique et la condensation s'y accumulent. Comme les champignons microscopiques sont extrêmement coriaces, seule l'eau de javel peut en venir à bout, après de multiples applications. Sinon, il faut enlever l'isolant acoustique. Mais le nettoyage des systèmes de ventilation est trop souvent inexistant ou négligé (avec la crise économique de 82, on a aussi coupé des postes reliés à l'entretien ménager et mécanique). Les variations de température sont l'élément déclencheur des toxines des moisissures. Avec les systèmes de ventilation à débit variable, comme au Cégep du Vieux-Montréal, il fait froid quand on ferme la ventilation et chaud quand on la relance. Notre climat n'aide pas non plus ! Les mêmes moisissures sont en effet inoffensives dans le Sud.

Une étude de Santé et Bien-être Canada, intitulée « Signification de la présence de champignons dans l'air des édifices », a montré que les gens travaillant dans des édifices contaminés respiraient des micro-doses de champignons allergènes, pathogènes et toxigènes, c'est-à-dire qui causent des allergies, des maladies et qui sont toxiques. Ces toxines sont même utilisées en macro-doses dans la guerre biologique... Des experts retenus par la CIA ont observé de près les audiences du Tribunal du Travail lors du procès contre l'Hôpital Saint-François d'Assise. Certains se sont même offerts pour témoigner. Si ce cas a présenté autant d'intérêt, c'est parce que c'était le premier « terrain »

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉOS

Les Soirées Relations sont un forum important où sont débattues des questions souvent cruciales pour notre société. Pour lancer des discussions de groupe ou pour votre propre réflexion, louez ou achetez les cassettes vidéos de nos soirées (durée: 2 h 30 min).

Quelques sujets disponibles (on peut en demander la liste complète):

- Les chemins de la liberté (22-01-90)
- Pour comprendre l'Islam (19-02-90)
- Les élites, au service des autres... ou de l'excellence ? (19-03-90)
- Vent de démocratie ou poussée impérialiste? (23-04-90)
- Christianisme et Nouvel Âge (28-05-90)
- Pour mieux comprendre les Anglo-québécois (24-09-90)
- Les défis des élections scolaires (22-10-90)
- Le SIDA et le tiers monde (19-11-90)
- Les Jésuites et la pensée sociale chrétienne (17-12-90)
- Le Québec deviendra-t-il l'Hydroïstan? (21-01-91)

Achat: 25,00 \$ par cassette. Location (10 jours): 7,00 \$ par cassette. Ces prix incluent la TPS, la TVQ et les frais d'expédition. Chèques ou mandats-poste à l'ordre du Centre justice et foi. Bien préciser le sujet et le format de la cassette (VHS ou Beta).

S'adresser à: Pauline Roy-Servant,
Centre justice et foi, 25 Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541

non militaire où l'on pouvait étudier les effets des mycotoxines sur des civils... Le Cégep du Vieux-Montréal en est un autre.

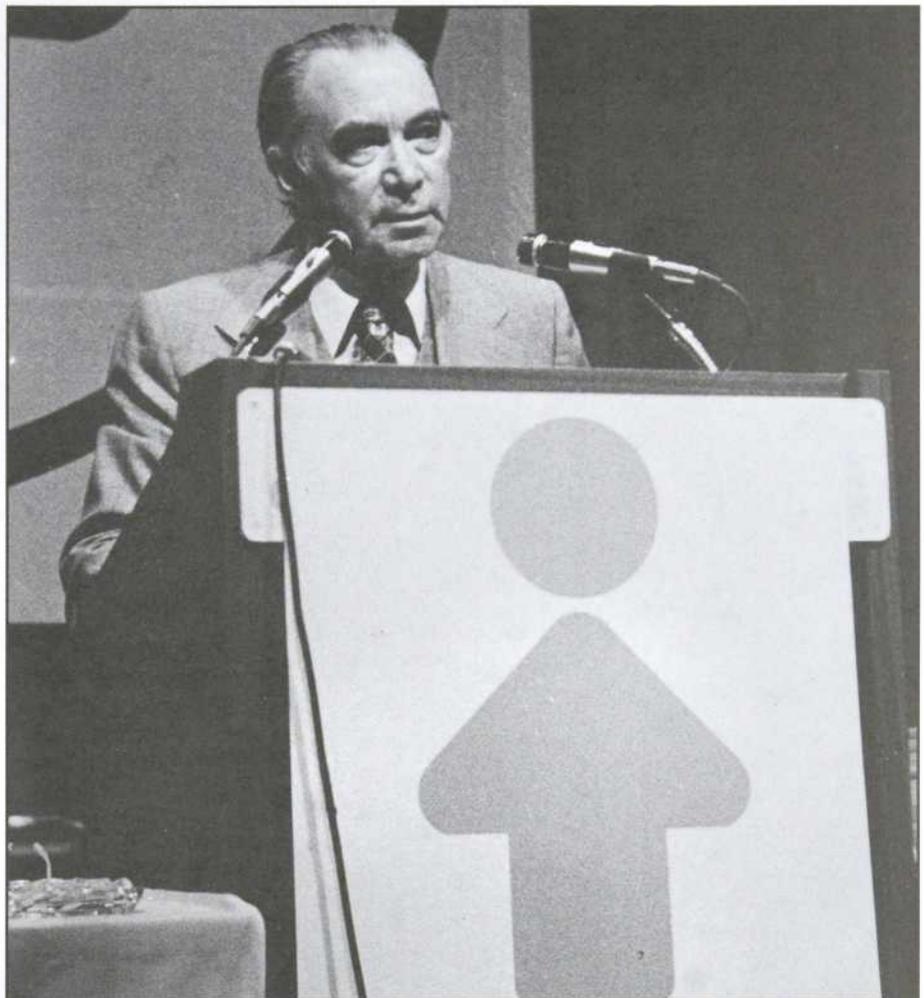
Les symptômes

Rel. : Quels sont les symptômes reliés au syndrome des édifices hermétiques et du syndrome de la fatigue chronique ?

C.M. : Tout d'abord, je tiens à préciser que, en général, les gens victimes du syndrome endurent longtemps avant de se plaindre : ils sont très patients et tolérants. Ils se sentent responsables de ce qui leur arrive et ne songent pas à accuser l'environnement. En fait, il peut y avoir des facteurs internes mais, dans le cas de l'air, les prédispositions personnelles ne sont plus un facteur important à partir d'un certain degré d'exposition.

Au Cégep du Vieux-Montréal, les gens sont tellement exposés qu'une forte proportion d'étudiants et de travailleurs sont atteints. Selon la définition de l'ASHREA, une bonne qualité de l'air doit satisfaire 80 % des gens. Or, c'est l'inverse qui se produit au Cégep du Vieux-Montréal et dans beaucoup d'autres endroits. Au début, on retrouve des symptômes bénins : maux de tête, étourdissements, rhinites, saignements de nez, un peu de fatigue. Un symptôme-clé est que les porteurs de lentilles cornéennes ne peuvent plus les supporter : leurs yeux deviennent ensanglantés. C'est le syndrome des édifices hermétiques que je préférerais appeler syndrome des bâtiments malsains. À ce stade, les gens peuvent récupérer après leur journée de travail ou lorsqu'ils partent en vacances.

Avec la saleté qui s'accumule dans les filtres à air et les moisissures toxigéniques dans le système de ventilation, les symptômes deviennent chroniques : les gens se trouvent aux prises avec des gripes à répétition, des sinusites, de l'asthme et d'autres maladies reliées au système respiratoire. Mais le plus inquiétant s'avère être l'atteinte du système immunitaire : les gens souffrent d'extrême fatigue, éprouvent de grandes douleurs musculaires, ont les ganglions enflés et attrapent toutes sortes d'infections et de maladies. Certaines personnes deviennent incapables d'accomplir leurs tâches et doivent arrêter de



Émile Boudreau et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec organisèrent, en mars 1977, l'un des premiers colloques sur la santé et la sécurité en milieu de travail. M. Boudreau, maintenant à la retraite, continue d'être un défenseur infatigable de ce dossier dont il fut l'un des pionniers.

Michel Elliott, Le monde ouvrier (FTQ)

travailler durant six mois et plus. Elles ne peuvent même plus préparer leurs repas. Elles sont déprimées sans savoir pourquoi, souffrent de pertes de mémoire et de concentration et deviennent hyperémotives. Quand cela dure depuis plus de six mois, il s'agit du syndrome de fatigue chronique. Des spécialistes américains l'appellent aussi « syndrome du yuppie » et ils tentent de le relier à un virus ou au mode de vie. Mais je crois qu'ils font fausse route.

Le Dr Pierre Auger, hématologue qui a identifié le syndrome de fatigue chronique avec l'aide du Dr Gary Holmes du Center for Disease Control d'Atlanta, considère que les victimes du syndrome de fatigue chronique sont plus fatiguées que des cancéreux en phase terminale ! Trop souvent, les gens atteints se promènent de médecins en spécialistes, qui ne peuvent identifier de causes et leur

disent que c'est dans leur tête. Comme je le disais, la plupart des spécialistes aux États-Unis et ici cherchent encore un virus pour expliquer le syndrome de fatigue chronique ou bien ils relient cette maladie au stress et au mode de vie des yuppies. Or, on sait que les yuppies travaillent souvent dans des édifices hermétiques et font du temps supplémentaire durant les heures où l'apport d'air est coupé !

On manque de spécialistes

Rel. : Nous avons demandé à un inspecteur de la CSST de nous dire pourquoi la Commission refusait d'indemniser les

victimes du syndrome des édifices hermétiques. Il nous a répondu que c'est parce que les symptômes sont non spécifiques ; ils peuvent être reliés à d'autres causes. Pourquoi les spécialistes éprouvent-ils de la difficulté à établir un lien entre les mycotoxines et le syndrome des bâtiments malsains ou de fatigue chronique ?

C.M. : Il n'y a pas beaucoup d'experts qui ont relié ces syndromes aux mycotoxines dans les systèmes de ventilation, parce qu'elles sont très volatiles et que les techniques utilisées sont inadéquates pour les détecter. L'aéromicrobiologie est peu connue et il y a un manque flagrant de spécialistes dans ce domaine. L'Institut de recherche de la CSST utilise une méthodologie rudimentaire. Son critère est de comparer la flore microbienne intérieure à celle de l'extérieur, ce qui est un non-sens étant donné que l'intérieur est hermétique alors qu'à l'extérieur il y a du vent et de l'espace pour disséminer les toxines.

La CSST se base sur les normes du Dr Harriet Burge de l'ACGIH américaine, qui a été récemment critiquée et qui a dû rectifier son tir. Initialement, elle considérait qu'il pouvait y avoir un maximum de 1000 colonies de champignons par mètre cube d'air ; mais elle s'est ravisée, suite aux nombreuses critiques, et a établi que 300 colonies était le nombre maximal acceptable dans les cas de champignons inoffensifs ; 150 pour les espèces pathogènes et 75 pour les plus dangereux. Au procès de l'Hôpital Saint-François d'Assise, elle avait affirmé qu'il en faudrait dix à la puissance 14 avant que ce ne soit dangereux, ce qui est absolument aberrant. Le Dr David Miller d'Ottawa propose, quant à lui, qu'aucune colonie ne soit acceptée quand il s'agit d'espèces toxigéniques. Les propositions de Miller ont été reprises par les experts de la Hollande et du Japon.

Rel. : Pourquoi y a-t-il autant de problèmes reliés à ces champignons microscopiques toxigéniques ? Est-ce nouveau ?

C.M. : À mon avis, c'est relativement récent comme phénomène et la cause en est que l'on a arrosé les cultures de pesticides, d'insecticides et de fongicides, transformant et déséquilibrant ainsi toute la flore microbienne naturelle. Auparavant, certaines bactéries et moisissures pouvaient être nuisibles aux récoltes, dans une certaine mesure. Maintenant, elles ont été remplacées par des micro-organismes inoffensifs pour les récoltes, mais offensifs pour les animaux et les êtres humains.

Le Dr William Croft considère qu'à chaque heure, aux États-Unis, il y a un veau qui meurt d'empoisonnement alimentaire à cause des mycotoxines.

Chez les humains, les allergies mortelles au beurre d'arachides ont fait la manchette. Elles seraient causées par la contamination des arachides aux mycotoxines de la famille des AFLA toxines. Lors d'une famine durant la Deuxième guerre mondiale en URSS, 10 000 personnes sont mortes empoisonnées. Au printemps, elles avaient fait du pain avec du blé qui avait passé l'hiver sous la neige et avait été contaminé au *Fusarium*, un champignon toxigène. Or, nos analyses ont montré qu'il y avait du *Fusarium* dans des gaines de ventilation et les locaux du Cégep du Vieux-Montréal...

Rel. : Mais pourquoi y a-t-il des gens qui sont atteints et d'autres qui ne le sont pas ?

C.M. : Il y a des facteurs internes et des facteurs externes qui jouent. Pour une sous-population exposée aux mêmes facteurs externes (air malsain), il y a des gens hyper-sensibles, des sensibles, des normaux et des insensibles. Ces derniers ne ressentent aucun symptôme. Au niveau des facteurs internes, il y a un effet d'entraînement causé par l'accumulation de toxines qui ne peuvent être éliminées. Les toxines ont donc un effet synergique. Quand on dépasse un point de saturation, l'organisme réagit violemment, surtout chez les personnes sensibles.

Quoi faire ?

Rel. : Que faut-il faire alors pour enrayer ce fléau ?

C.M. : La plupart des édifices hermétiques auraient besoin d'un grand nettoyage, si possible à l'eau de javel. Là où il y a de la moisissure, il faut enlever l'isolant acoustique et décontaminer. Il faut aussi augmenter les débits d'air neuf. Idéalement, il faudrait refaire la canalisation des systèmes de ventilation de tous les édifices atteints. Mais cela coûterait des milliards de dollars et il est bien entendu que les propriétaires d'immeubles, les dirigeants politiques et les patrons vont continuer à fermer les yeux ou à invoquer d'autres causes. Ils ont intérêt à dire que le syndrome se propage par transmission personnelle, par

exemple. Cela leur est facile pour l'instant, à cause de la difficulté à cerner les traces des mycotoxines. Le gouvernement, la CSST et le patronat doivent craindre que le lien soit reconnu, car une masse de travailleurs risquent de demander des indemnités. Les enjeux sont considérables. On se bat contre des géants !

Il est certain que les coûts de reconstruction seraient énormes, mais les coûts sociaux et économiques qu'entraînent l'absentéisme, la baisse de rendement et le manque de motivation des travailleurs dus à la fatigue et aux maux qu'ils ressentent sont gigantesques. En réduisant l'apport d'air neuf, on économise 50 cents du pied carré, mais on perd 200\$ à 400\$ du pied carré à cause de la main-d'oeuvre absente ou malade. Aux États-Unis, les pertes encourues de cette façon sont de l'ordre de 50 milliards par année. Les entrepreneurs et les ingénieurs sont dépassés par les événements. Si on pouvait changer dès maintenant les structures des édifices neufs, ce serait un pas dans la bonne direction. Mais il risque de s'écouler un bon dix ans avant que les normes ne changent...

Rel. : Avez-vous une proposition à faire aux intervenants ?

C.M. : Il faudrait créer un groupe multidisciplinaire composé de médecins, d'hygiénistes, d'architectes, d'ingénieurs, de chimistes, etc. pour analyser le micro-climat créé artificiellement par l'humain sans aucune étude d'impact. On pourrait sans doute établir une corrélation entre cet air synthétique dans lequel nous vivons la majeure partie du temps et la recrudescence des maladies du système immunitaire.

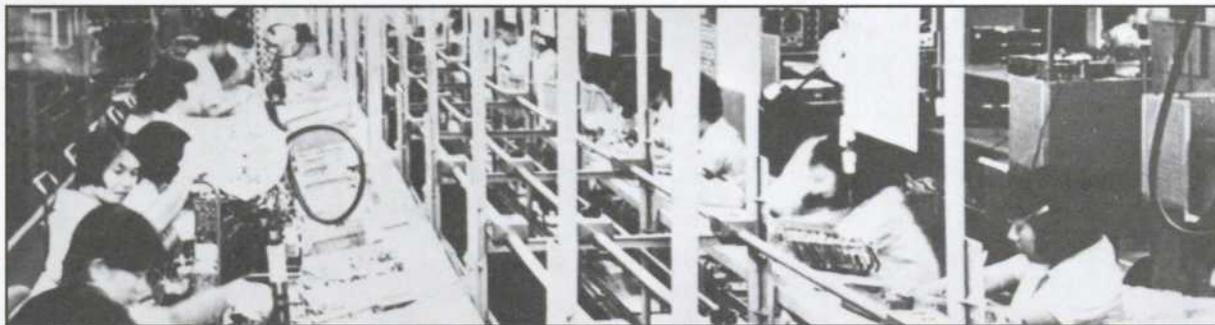
Je viens d'écrire le *Manifeste pour une bonne qualité de l'air* afin que cesse la construction d'édifices hyper-modernes, mais qui ne respectent pas l'élément le plus important : l'humain qui va y vivre. Le Manifeste fait un portrait détaillé de cette situation qui est présentée comme un problème majeur de santé publique. Il inclut la nécessité de reconnaître que les fenêtres doivent redevenir un élément intégré à la ventilation, c'est-à-dire qu'elles doivent pouvoir s'ouvrir. Jusqu'à maintenant, environ cinquante professionnels soutiennent le Manifeste sur une base individuelle et nous avons reçu une offre pour qu'il soit traduit et présenté à Washington. Ça commence à faire du bruit et on devrait enfin être entendu... ■

Propos recueillis
par Marie-France Cyr

LA MISÈRE DE LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

par Donna Mergler¹

Centre pour l'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE)



Canapresse

Derrière les ordinateurs, derrière les technologies basées sur des microcomposantes, reliées en microcircuits, il y a des centaines de milliers de femmes – souvent des adolescentes – à travers le monde qui les fabriquent. Les industries de la microélectronique se sont toujours efforcées de projeter l'image de la propreté de leurs usines et de l'efficacité de leur organisation de travail. En comparant l'image de personnes habillées en blanc, dans un milieu sans poussière, avec celle de la saleté des mines et des fonderies, on peut croire, en effet, qu'il n'y a pas de danger pour la santé associé à la production et à l'assemblage des éléments microélectroniques. Paradoxalement, le processus de travail dans ces usines de haute technologie est non seulement stressant du point de vue ergonomique, mais il implique la manipulation d'un grand nombre de substances hautement toxiques, connues pour leur capacité à dérégler les systèmes nerveux et reproducteur².

Depuis maintenant vingt ans, on assiste à des plaintes de femmes travaillant dans l'industrie de la microélectronique. Malgré ces indications, anecdotiques mais de plus en plus nombreuses

et convergentes, venant de l'Amérique du Nord, de l'Amérique latine et de l'Asie, peu d'études sur les effets de ces conditions de travail ont été effectuées.

Quand des travailleuses de l'industrie de la microélectronique se plaignaient de malaises, on diagnostiquait souvent des manifestations d'hystérie ou, quand il y en avait plusieurs dans un même milieu de travail, une hystérie collective. Un récent relevé de la littérature sur la santé au travail (Brabant et al.³) a démontré une nette surreprésentation de l'industrie de la microélectronique dans les 31 épisodes d'hystérie collective répertoriés. Dans cet article, les auteures suggèrent que cette surreprésentation reflète davantage une évaluation inadéquate des risques associés à ce type de travail, effectué majoritairement par des femmes, qu'une prédominance de femmes portées à l'hystérie.

Le cas d'une usine au Nouveau-Mexique

Notre équipe de recherche a eu l'occasion de collaborer à une étude portant

sur la santé d'un groupe d'ex-travailleuses et travailleurs d'une industrie de microélectronique, dans l'État du Nouveau-Mexique aux États-Unis. Environ deux cents personnes, qui avaient travaillé dans une usine d'assemblage de microcomposantes pour les télécommunications, manifestaient des problèmes de santé qu'elles pensaient pouvoir être reliés à leur exposition aux produits toxiques.

L'usine avait ouvert ses portes en 1972, dans une région de haut chômage ; les personnes de la région, majoritairement des Américaines d'origine hispanique, étaient heureuses de pouvoir trouver de l'emploi. Elles ont pu suivre des cours d'assemblage, et avant d'être engagées, elles ont subi des examens médicaux très poussés pour vérifier leur santé, leurs capacités visuelles et leur dextérité manuelle. Les dossiers médicaux de la compagnie révèlent qu'après quelques années de fonctionnement, les travailleurs et les travailleuses se plaignaient d'étourdissements, de maux de tête, de dermatites, de désordres menstruels ; chaque personne était traitée sur une base individuelle, et on retrouve fréquemment au dossier médical la mention de troubles psychologiques...

En 1985, l'entreprise comptait un tel nombre de personnes atteintes de problèmes de santé et ne pouvant plus travailler, qu'une demande d'indemnisation pour maladie professionnelle a été entreprise ; il y eut règlement hors cours, et la compagnie ferma les départements les

1. Ce texte est extrait d'une conférence donnée au Colloque sur les pratiques de l'évaluation sociale des technologies : bilan et perspectives, les 15 et 16 octobre 1990, à Québec.
2. Ladou, J., 1983, « Potential occupational hazards in the microelectronics indus-

try », *Scandinavian Journal of Work Environment and Health* 9, p. 43-48.

3. Brabant, C., Mergler, D., Messing, K., 1990, « Va te faire soigner ; ton usine est malade », *Santé mentale du Québec* 15, p. 181-204.

plus polluants pour les installer de l'autre côté de la frontière américano-mexicaine, à Ciudad Juarès, se joignant ainsi aux « maquiladoras » qui emploient 30 000 femmes, surtout des adolescentes, dans l'industrie de la micro-électronique.

En 1988, on nous a demandé de rechercher les éléments des conditions de travail qui pouvaient expliquer les problèmes de santé de ces ex-travailleuses et travailleurs. L'étude a porté sur 180 personnes, majoritairement des femmes (92 %), qui n'étaient plus à l'emploi de cette usine, mais qui avaient subi leur examen pré-embauche avec succès.

Parmi les symptômes dont ces ex-travailleuses et travailleurs se plaignaient principalement, on retrouve de la dépression (86,2 %), de la fatigue excessive (85,2 %), des pertes de mémoire (80,8 %), des problèmes de concentration (79,6 %), de l'irritabilité (76,7 %), des maux de tête (74,9 %), des étourdissements (72,3 %), des pertes d'équilibre (62,1 %), des nausées (55,5 %), des spasmes musculaires (55,0 %), des engourdissements des mains (54,7 %), des crampes abdominales (54,6 %), des palpitations (49,1 %), des éruptions cutanées (46,2 %), de la vision embrouillée (33,2 %) et des évanouissements (17,9 %).

Soulignons que nous ne possédons pas de données sur les niveaux d'exposition aux produits toxiques, mais uniquement la liste des produits utilisés dans chaque département, ainsi que les plans de la ventilation, la description des activités de travail et les dossiers des employés. Parmi les substances contenues dans les 372 produits chimiques commerciaux utilisés dans cette usine pendant que ces ouvriers et ouvrières y travaillaient, nous avons répertorié 36 agents neurotoxiques, incluant l'acétone, l'alcool éthylique, l'alcool méthylique, la formaldéhyde, le toluène, le trichloroéthylène, le trichloroéthane, le xylène...

Un « cocktail » de solvants organiques

Avec ces informations en main, la question que nous nous sommes posée était : est-ce que les ex-travailleuses et travailleurs de cette usine manifestent des atteintes à la santé conformes aux connaissances sur les effets de l'exposition aux solvants organiques ? À partir d'une

étude avec groupe-témoin, qui permet de comparer les ex-travailleuses et travailleuses avec des personnes de la région dont l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, l'origine ethnique et le nombre d'enfants sont semblables, nous avons examiné les résultats des grossesses, ainsi que l'état de leur système nerveux ; ce dernier était évalué par une batterie de tests de fonctions neuropsychologiques et neurophysiologiques.

En ce qui concerne les suites de grossesses, les résultats démontrent qu'avant de travailler dans cette usine, le pourcentage de femmes ayant eu un avortement spontané était identique entre les ex-travailleuses et les femmes du groupe-témoin ; à partir du moment où les ex-travailleuses ont commencé leur emploi dans cette usine, il y en avait quatre fois plus qui avaient eu des avortements spontanés par rapport à celles qui n'y travaillaient pas⁴.

Le profil d'atteintes neuropsychologiques et neurophysiologiques révélait des désordres de personnalité, tels que l'anxiété, la dépression et même des états psychotiques⁵ ; il révélait aussi des diminutions au niveau de la capacité de se concentrer, de l'habileté verbale, des fonctions de la mémoire, de la vitesse psychomotrice et visuo-perceptive, de la flexibilité cognitive, du temps de réaction⁶ et une baisse des fonctions sensorielles telles que la vision⁷, l'odorat et le toucher.

À partir de ces résultats, nous avons conclu que les atteintes, tant au niveau du système reproducteur qu'au niveau du système nerveux, auraient pu résulter d'une surexposition aux solvants organiques. Les altérations du système nerveux observées chez ce groupe d'ex-travailleuses et travailleurs ressemblent à celles décrites pour l'encéphalopathie toxique chronique, un désordre du système nerveux qui peut se manifester lors d'une surexposition prolongée aux agents neurotoxiques. L'exposition était multiple, produisant possiblement un effet « cocktail ».

Plus important encore, cette étude a permis de révéler l'importance de poursuivre des études sur les effets des con-

ditions de travail sur la santé des travailleuses et des travailleurs actuels et passés de cette industrie.

Elle en est morte !

Avant de conclure, j'aimerais partager le contenu d'une lettre que j'ai reçue, il y a un mois, de la Malaisie. Cette lettre raconte la mort d'une travailleuse de vingt-trois ans, connue pour sa vitesse et son excellence au travail. Elle faisait si bien son travail, disait-on, qu'on l'envoyait d'un département à l'autre quand il y avait des difficultés de production. Pendant son séjour dans le département de placage, elle souffrait de maux de tête terribles ; quelques semaines plus tard, elle se sentait étourdie et a perdu connaissance ; en tombant, elle s'est frappé la tête contre le plancher ; elle est restée dans le coma jusqu'à sa mort... J'ai entendu des histoires tout à fait semblables au Nouveau-Mexique et au Mexique. Morts naturelles ou reliées au travail ? On ne sait pas, mais on ne saura jamais si on ne permet pas des recherches dans cette industrie... La lettre de la Malaisie se termine ainsi :

« Des médecins nous disent verbalement que les problèmes de santé vécus par les femmes des entreprises de la microélectronique sont probablement reliés à leur travail, mais aucun n'est prêt à l'écrire. »

Est-ce que l'histoire de la révolution industrielle est en train de se répéter sans fumée, sans poussière et sans bruit ? Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de faire la démonstration des effets de la révolution industrielle, en termes d'accidents, de maladies et de mort prématurée de milliers d'enfants et d'adultes. Mais nous pouvons apprendre de ces connaissances pour minimiser le coût social de la révolution technologique, qui a le potentiel d'amener, dans son sillage, des problèmes graves de santé physique et mentale chez celles et ceux qui travaillent dans l'industrie de transformation. ■

4. Huel, G., Mergler, D., Bowler, R., 1990, « Evidence of adverse reproductive outcomes among women microelectronic workers », *British Journal of Industrial Medicine* 47, p. 400-404.
5. Bowler, R., Mergler, D., Huel, G., Harrison, R., Cone, J., « Affective and personality disturbances among women former microelectronics workers », *Journal of Clinical Psychology* (sous presse).
6. Bowler, R., Mergler, D., Huel, G., Harrison, R., Cone, J., « Pattern of neuropsychological impairment among former microelectronics workers », *Neurotoxicology* (sous presse).
7. Mergler, D., Huel, G., Bowler, R., Harrison, R., Cone, J., « Visual disturbances among former microelectronic workers », *Archives of Environmental Health* (sous presse).

LES ENJEUX D'UN LIBRE-ÉCHANGE À TROIS

par Rafael Montano



Canapresse



Canapresse

Dans cette course au libre-échange, le nouveau président mexicain est courtisé de tous côtés : on peut se demander qui, de MM. Bush, Mulroney et Salinas de Gortari, en tirera le plus de profit ?

C'est dans le but de transformer radicalement la carte industrielle nord-américaine qu'on négocie un accord de libre-échange entre le Mexique et les États-Unis. Cette stratégie envisage un déplacement considérable de la puissance industrielle américaine, et peut-être canadienne, au Sud du Rio Grande. Deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre Washington et Ottawa, le Canada affronte donc un dilemme inéluctable : s'embarquer, à ses risques et périls, dans une entente trilatérale, ou s'isoler, également à ses risques et périls. Dans un cas comme dans l'autre, les enjeux sont énormes, surtout pour le Canada et le Mexique.

Le Canada devra se décider rapidement, car le président du Mexique, Carlos Salinas, et le président américain, George Bush, ont déjà commencé les négociations en annonçant leur intention de signer l'accord d'ici l'année 1992, avec ou sans la participation du Canada.

Plutôt que d'invoquer le protectionnisme américain (comme l'avait fait le Premier ministre canadien, Brian Mulroney, pour vendre l'accord de libre-échange aux Canadiens), le président mexicain songe plutôt à présenter l'accord de libre-échange avec les États-Unis comme le cœur de sa stratégie économique. Cette stratégie vise d'abord à moderniser de fond en

comble le secteur manufacturier mexicain, en attirant le plus possible d'industries et d'investissements américains au Mexique et, d'autre part, à garantir l'accès au marché américain pour les produits mexicains. Ce faisant, Salinas de Gortari mise l'avenir de son pays sur une seule carte : l'ouverture de l'économie mexicaine¹.

Le pari de Salinas de Gortari

Armé du nouveau credo néo-libéral, après que l'Amérique latine ait essuyé plusieurs échecs avec ses différents modèles de développement, le président mexicain se propose en effet d'effacer plus de 60 ans de protectionnisme, de lier son économie à celle des États-Unis et d'offrir à Washington, en contrepartie, l'inépuisable réservoir de main-d'œuvre à bon marché du Mexique (les salariés mexicains sont dix fois moins rémunérés que leurs homologues canadiens et américains).

Pour Salinas de Gortari, le Mexique n'a pas d'autre choix. L'effondrement des régimes communistes et l'éternelle crise dans les pays du tiers monde rendent l'accès au capital international de plus en plus difficile. Lors de son voyage en Europe, au début de 1989, Salinas a constaté que le Mexique ne pourrait jamais compter sur le vieux continent, car celui-ci est engagé à fond dans la reconstruction des anciens pays communistes et inquiet d'une possible implosion de l'empire soviétique. Quant au Japon, même s'il est très présent au Mexique, il ne voudra pas empiéter outre mesure sur les plates-bandes américaines.

1. Le président mexicain fonde son optimisme sur le dynamisme du secteur des *maquiladoras*, créé en 1986 par son prédécesseur Miguel de la Madrid. Aujourd'hui, quelque 2000 compagnies, principalement américaines, produisent au Mexique et exportent aux États-Unis à des conditions fiscales très favorables. Dans le secteur manufacturier mexicain, un ouvrier sur six travaille dans ces usines d'assemblage.

De plus, Bush et Salinas savent que la marge de manoeuvre économique internationale des États-Unis diminue dans un monde en pleine transformation. L'Europe des douze, de plus en plus puissante, absorbera éventuellement sa moitié orientale. Dans le bassin du Pacifique, la disparition de la menace soviétique (et par conséquent la perte d'importance de la présence américaine dans la région) laisse au Japon les mains encore plus libres pour assurer son hégémonie économique sur l'Asie du Pacifique. Dans les deux cas, les rivaux européen et japonais du capital américain ont accès à un immense réservoir de main-d'oeuvre à bon marché (l'Europe de l'Est pour l'Europe des douze et, pour le Japon, les pays asiatiques tels que les Philippines, Taiwan, la Thaïlande et éventuellement le Vietnam et la Chine). Face à ces changements, Washington doit se replier sur « son » continent.

Le rêve et le cauchemar de Bush

D'après le scénario idéal de Bush, un accord de libre-échange avec le Mexique (et éventuellement avec tout le sous-continent) aidera l'industrie américaine à récupérer sa performance pour freiner la pénétration commerciale japonaise et reconquérir son marché interne. En outre, l'accord renforcera la pression sur les travailleurs américains, déjà considérable, pour que baissent leurs salaires. Du point de vue des entreprises, la position compétitive des États-Unis sur le marché mondial s'en trouvera améliorée d'autant (actuellement, les salaires aux États-Unis absorbent entre 16 et 30 % des coûts totaux de production²). Dans le contexte de la concurrence industrielle internationale, les années 90 seront sans doute plus difficiles pour les États-Unis que la décennie précédente : d'abord, on l'a dit, le Japon et l'Europe sont en bien meilleure position que dans les années 70, tandis que les États-Unis traversent leur pire crise économique depuis l'après-guerre (endettement public et privé, déficit fiscal, crise dans le système financier, balance commerciale défavorable, récession...).

Enfin, en signant un accord avec le Mexique, Bush veut éviter l'éclatement d'une crise économique-sociale sur son flanc sud, qui pourrait avoir des répercussions incalculables aux États-Unis. En l'an 2000, la population du Mexique aura augmenté de vingt millions et comptera donc 100 millions d'habitants. Une relance de l'économie mexicaine, grâce à l'accord de libre-échange, servirait aussi à freiner la migration illégale vers les États-Unis. Il s'agit donc de créer un tampon industriel.

Panorama pour le Canada-Québec

Au Québec, où les passions constitutionnelles occupent presque tout l'espace politique, l'éventualité d'un libre-échange à trois n'a pas encore suscité l'intérêt et la réflexion qu'elle mérite pourtant. Au Canada anglais, en revanche, le débat est déjà plus avancé : ceux qui sont favorables à la participation du Canada au sein d'un bloc qui s'étendrait du Yukon au Yucatan affirment que le Canada ne peut pas tourner le dos à une économie de quelque 6000 milliards de dollars US (600 milliards au Canada, 5200 milliards aux États-Unis et 200 milliards au Mexique). De plus, d'après ces partisans du libre-échange – le gou-

vernement fédéral, les institutions financières et les grandes compagnies – si le Canada choisit de s'exclure d'une entente américano-mexicaine, il risque de perdre au profit du Mexique et des États-Unis tous les avantages qu'il avait voulu obtenir en signant son propre accord commercial avec Washington.

De leur côté, les secteurs qui s'opposent au marché commun nord-américain affirment que le libre-échange à trois provoquera un exode de compagnies canadiennes vers le Sud et, par conséquent, une perte sans précédent d'emplois. D'après eux – les syndicats, les secteurs mous et les nationalistes – le projet de libéralisation économique ne dessert que les intérêts des grandes corporations.

Quelle que soit l'option que le Canada choisira, le chemin est semé de difficultés : d'abord, si le Canada se lie au Mexique et aux États-Unis, cela entraînera inévitablement une modification du secteur manufacturier canadien. D'après les études d'Ottawa, parmi les secteurs qui seraient le plus négativement affectés au Canada figurent notamment l'industrie automobile et des pièces détachées, les textiles et l'agriculture, tandis que d'autres secteurs, comme l'industrie des services, des télécommunications, des pâtes et papier, profiteraient d'un libre-échange à trois³. Ce que les études d'Ottawa ne mentionnent pas, en revanche, c'est qu'en vertu de cette rationalisation économique à l'échelle continentale, plusieurs compagnies canadiennes pourraient être amenées à déplacer leur production au Mexique.

D'un autre côté, si le Canada ne se joint pas à l'accord américano-mexicain, l'avenir sera aussi précaire, d'abord parce que la tendance à la rationalisation économique s'impose partout à travers le monde et le Canada n'y échappera pas, quoi qu'il fasse. Les conditions économiques et financières dans le monde sont partout dictées par la seule loi du marché, que plus rien n'entrave désormais : le communisme est disparu de la scène internationale et le tiers monde, protectionniste et nationaliste dans les années 60-70, se dénationalise. Dans le cadre de cette logique actuelle, qu'on peut déplorer mais qu'on ne peut pas nier, le Canada deviendra sans doute un pays moins intéressant pour les investisseurs étrangers et nationaux, s'il choisit de s'exclure du marché à trois.

Pour le Mexique, la stratégie de Salinas est très risquée : au lieu de moderniser l'industrie mexicaine, l'accord peut la détruire. Le pays risque aussi de se diviser en deux, avec un Nord américanisé et un Sud centro-américanisé⁴. Toutefois, dans le meilleur des mondes possibles, la stratégie de Salinas pourrait créer une nouvelle industrie mexicaine, ainsi que des millions d'emplois dont le Mexique a besoin pour affronter les années 90. Notons enfin que la gauche mexicaine n'offre pas pour le moment de stratégie alternative.

Au Canada, il semble que ni la droite ni la gauche n'ont de stratégie. La droite souhaite le libre-échange à trois, mais pour des raisons plus défensives que véritablement constructives. En outre, elle ne propose aucun plan pour permettre aux industries canadiennes de passer au travers la pénible transformation industrielle qu'impliquera un éventuel marché commun nord-américain. Croit-elle que la « main invisible » fera le travail ? Quant aux secteurs qui s'opposent à un accord trilatéral, ils ne présentent pas non plus de projet alternatif. ■

2. *BusinessWeek*, 12 novembre 1990.

3. *Document de travail*, ministère des Finances, Canada, juillet 1990.

4. Le Mexique est divisé en trois régions : le Nord, relativement industrialisé depuis les années 70, plus conservateur, et qui dernièrement veut se lier davantage à l'économie américaine ; le centre, dominé par la ville de Mexico, où se concentrent la plupart des industries du pays ; et le Sud, qui a en fait les mêmes problèmes que les pays d'Amérique centrale : révoltes de paysans, taux élevé de chômage, répression plus forte que dans le reste du pays...

HAÏTI, CINQ ANS APRÈS DUVALIER

par Marc Maesschalck¹

En septembre 1988, Haïti a vécu l'une des périodes les plus sombres de la fin du duvaliérisme. Le général Namphy, qui avait renversé le président Manigat en juin 1988, durcit son régime et instaure la terreur par l'entremise de Frank Romain, makoute sans vergogne, alors maire de Port-au-Prince. Le 11 septembre, l'église de Saint-Jean Bosco est incendiée et de nombreux fidèles périssent dans les flammes. Jean-Bertrand Aristide échappe de justesse aux assaillants et se réfugie chez les Salésiens.

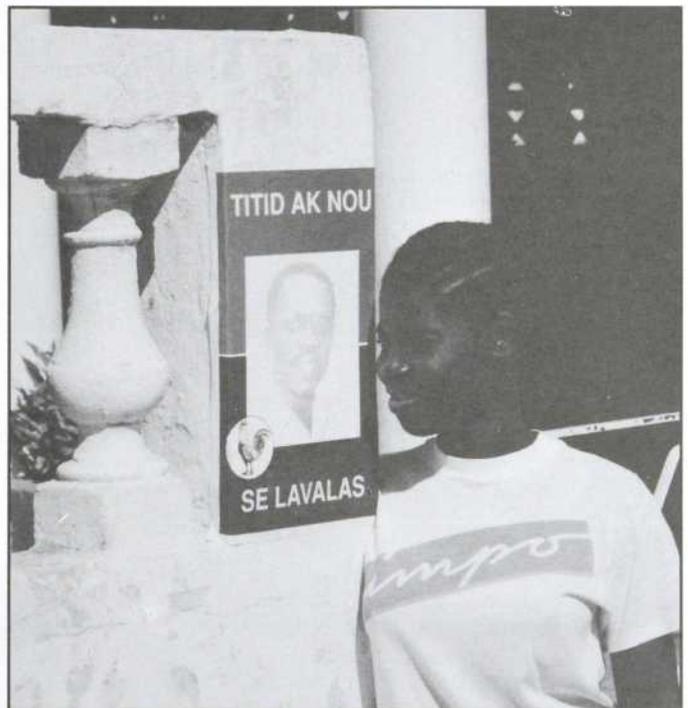
Deux ans plus tard, après une campagne-éclair d'un mois et demi à peine, Aristide crée un raz-de-marée aux élections et devient président constitutionnellement élu, première grande figure depuis le départ de Duvalier.

Le contre-point est saisissant et l'on se croirait en plein rêve, comme si du 7 février 1986 au 7 février 1991, le temps s'était arrêté pour jouer quelques-uns de ses mauvais tours. Pourtant, les péripéties survenues depuis 1986, dans le processus toujours en cours de sortie du duvaliérisme, ne sont pas une simple parenthèse, mais autant de moments capitaux de l'histoire d'un peuple. Trop de gens sont morts depuis 1986 pour laisser simplement leurs figures s'effacer devant celle du héros du jour. Des paysans de Jean Rabel à ceux de Pilate, des jeunes de Labadie à ceux de Saint-Jean Bosco et de Carrefour-Feuille, tous ont donné leur vie pour la libération de leur pays, car la lutte contre Duvalier et le duvaliérisme est une lutte de libération d'un peuple opprimé, bien avant d'être un comptage de bulletins de vote.

Face à l'étape qu'a franchie le peuple haïtien ce 7 février 1991, il faut se demander pourquoi luttaient tous ceux et celles qui ont perdu la vie, souvent sans même connaître le jeune leader aujourd'hui monté au pouvoir. Paysans, ils luttaient pour posséder leurs terres et pouvoir nourrir leur famille de leur travail, ils luttaient contre les exactions des chefs de section rurale, pour l'eau, pour des centres de santé et des écoles, pour des routes. Jeunes, ils luttaient pour l'accès à l'éducation, pour le droit au travail dans des conditions de dignité, pour le respect et la promotion de leur culture. Le makoutisme n'est pas simplement un système arbitraire où les règles de la démocratie parlementaire sont bafouées et où les élections sont galvaudées. Ce n'est pas seulement un système de violence sociale où les libertés individuelles sont réprimées. Le makoutisme est aussi l'appui paramilitaire d'une structure d'exploitation des paysans, des ouvriers et de tous les « entrepreneurs » de l'économie informelle, depuis les laveurs de pare-brise jusqu'aux cireurs de chaussures et depuis les lavandières jusqu'aux marchandes

ambulantes. La répression politique servait à entretenir et à consolider l'exploitation économique, la domination au quotidien, incrustée jusque dans le rythme de vie.

L'anti-makoutisme, quand il s'exprime en termes seulement politiques, est donc ambigu, parce qu'il risque de réduire au seul terrorisme social un système répressif nettement plus com-



Que signifie, au juste, l'histoire d'amour entre « Titid » et le peuple haïtien ? Après « l'avalanche » qui l'a porté au pouvoir, le nouveau président défendra-t-il les intérêts des organisations populaires ou ceux de secteurs plus restreints ?

plexe. À cet égard, même la corruption de l'administration publique, qui était le support direct de la domination politique, n'est pas encore le cœur du problème social haïtien. L'opposition de certaines élites sur la question du duvaliérisme est à cet égard significative : on peut être bourgeois duvaliériste ou anti-duvaliériste, comme militaire makoute ou anti-makoute. Mais l'attitude à l'égard des rapports de production peut rester exactement la même : on maltraite la domesticité chez soi et on ignore tout du quotidien de la paysannerie. Les clivages profonds entre la ville et la campagne, ainsi qu'entre les maîtres et la domesticité sont les piliers du système de l'exploitation économique. On ne devrait jamais séparer le problème du chômage

1. Marc Maesschalck a travaillé deux ans en Haïti (1987-89) et revient d'un séjour d'un mois dans ce pays (décembre 1990) à l'occasion des récentes élections. Son *Rapport de mission* (65 pages) est disponible au Centre justice et foi.

en Haïti de ces deux clivages sociaux et du sur-développement de l'« économie informelle » caractéristique des pays pauvres.

Or ces quatre années de lutte et de souffrance ont aussi contribué en Haïti à soustraire le problème de l'exploitation économique du champ des revendications sociales. C'est d'abord l'inflation qui a concentré l'attention sociale, puis le terrorisme makoute qui, à certaines époques, a carrément frisé l'anarchie. De plus en plus, les médias d'opposition et les milieux intellectuels critiques ont réclamé la restauration d'une situation de droit : le rétablissement d'un espace social où puisse se réaliser le minimum de dialogue et de concertation nécessaires à la reconstruction nationale. On optait donc tacitement pour un pacte des forces en présence sur le terrain pour relancer la vie sociale.

La stratégie de la société civile

L'opération de rétablissement de l'ordre s'est ainsi réalisée au prix d'une modification des revendications populaires de base. La transition a été préparée en mars 1990 par une équipe issue du secteur de la « société civile² » et favorable à la reconstitution d'une situation de droit. On s'est alors attaché à « discipliner » les revendications populaires en les exprimant systématiquement en termes de droits, droit à la parole, droit au travail, droit à la consommation, etc. Comme les organisations populaires n'étaient pas suffisamment structurées pour résister à une offensive idéologique, elles se sont pliées au nouveau discours, en espérant quand même atteindre leurs objectifs par ce chemin.

Pour achever cette opération, il fallait encore trouver une alternative politique crédible, capable de susciter l'adhésion de la masse. Or le défi était de taille vu les échecs qu'avaient connus les deux processus électoraux antérieurs : massacre du 29 novembre 1987 et fraude de janvier 1988. La création du Front National pour le Changement et la Démocratie (FNCD) avait suscité un certain intérêt, mais pas au point d'assurer aux élections un véritable succès populaire. La candidature d'Aristide est venue sauver le processus électoral et achever l'opération lancée par la « société civile » en mars 1990.

Le makoutisme a certes joué aussi un rôle considérable dans cette dernière phase de récupération de la lutte populaire, mais précisément à titre de force d'insécurité sociale et non comme fraction armée d'un système d'exploitation. De cette version minimaliste du makoutisme ressort aussi une stratégie minimaliste de l'opposition anti-makoute : donner un minimum au peuple pour s'assurer de sa collaboration dans l'entreprise de relance nationale.

La situation de misère en Haïti rend effectivement aisée la position paternaliste, qu'elle soit de droite ou de gauche d'ailleurs. Il est vrai que les gens peuvent se contenter de peu quand ils n'ont quasiment rien³. Mais est-ce bien cela le sens des luttes que beaucoup d'hommes et de femmes ont menées dans ce pays ? Cherchaient-ils seulement à rester les mendiants du pouvoir ?

Du nouveau pouvoir en Haïti, le peuple attend certainement un minimum de mieux-être, un petit pas en avant, tandis que les forces dominantes comptent *provisoirement* sur lui pour relancer la vie nationale et sortir le pays de son impasse politique. Mais ce pouvoir n'offre aucune garantie quant à la sortie de l'exploitation du peuple haïtien et cette sortie, le peuple la cherche seul depuis 1804...

La théologie de la libération au pouvoir ?

Peut-être peut-on toucher ici du doigt la différence entre la théologie de la libération (TL) et l'option en faveur du pouvoir, lorsqu'il ne s'agit pas d'un pouvoir populaire. La TL est une réflexion chrétienne sur l'option préférentielle pour les pauvres qui a guidé l'action de militants et de communautés sur le terrain de la lutte sociale. Elle décide avec ces hommes et ces femmes et leurs communautés d'assumer une vigilance au sein des luttes menées par les pauvres, par les opprimés, paysans, ouvriers, jeunes sans emploi, etc. Ce choix pour l'engagement solidaire met à l'écart des sphères du pouvoir établi, marginalise, exclut. Mais le choix de la résistance nourrit toute une attitude éthique et religieuse : célébrer, dans l'aujourd'hui de la misère et de l'exploitation, les signes de libération, la naissance d'une dignité nouvelle, le point-d'origine d'une action formatrice, l'effort parfois tout simple pour créer des réseaux de solidarité et commencer à revivre là où l'on est, avec le peu qu'on possède. Certains appelleront cette forme de lutte, la stratégie des « zones libérées » : elle part du quotidien des opprimés et reste à distance des pouvoirs messianiques qui prétendent prodiguer la liberté par en-haut, comme on distribuerait des vivres et des plans de développement. Ce choix est clairement politique aussi : le pouvoir n'intéresse la TL que comme pouvoir construit par tous et non comme pouvoir de quelques-uns, que ceux-ci s'arrogent ou non la vocation de médiateurs des volontés populaires.

C'est pourquoi, du point de vue de la TL, il est difficile de justifier une stratégie de prise de pouvoir dans des structures dominées par l'exploitation, alors qu'un travail immense reste à accomplir au sein du peuple pour structurer son action politique et donc ses chances de libération. Même à l'égard d'un pouvoir populaire d'ailleurs, l'action libératrice reste d'abord dans l'éducation collective à la vigilance et à l'action sociales. Et il faut remarquer qu'on ne peut superposer les rôles de gouvernant et d'acteur solidaire, sans favoriser une attitude d'identification au pouvoir qui neutralise la distance rendant possible le jeu des libertés.

Quand on considère la situation haïtienne du point de vue des forces répressives présentes dans les rapports sociaux, on se rend compte que si les makoutes ont perdu beaucoup de terrain, d'autres forces, au contraire, en ont gagné, telles l'armée et la bourgeoisie anti-duvaliériste qui a donné son soutien à Aristide. Face à ces nouveaux maîtres, l'état du mouvement populaire est alarmant, car depuis 1986, il s'est plutôt déstructuré qu'organisé réellement. Plus que jamais, la tentation est grande de rester à la remorque des initiatives officielles en préconisant l'infiltration comme seule stratégie efficace. C'est pourquoi la situation sociale reste préoccupante et il serait désastreux d'abandonner le travail proprement organique de structuration des organisations populaires pour plonger dans une grande entreprise de salut public, sans savoir qui en tirera vraiment profit. ■

2. Le secteur de la « société civile » réfère ici entre autres au groupe « Honneur-Respect pour la Constitution » qui forme aussi une partie importante du Conseil d'État. Pour une analyse détaillée de la question, voir l'Annexe 3 du *Rapport de mission*.
3. « Jwenn yon ti lavi miyo », entend-on parfois (trouver une vie un tant soit peu meilleure).

MGR REMBERT WEAKLAND : UNE FLAMME ARDENTE

par André Beauchamp



L'évêque de Milwaukee a la réputation de se mettre à l'écoute des personnes et de leurs problèmes. Il a aussi le courage de poser les vraies questions plutôt que de s'en tenir aux réponses rassurantes.

Ce 28 octobre 1990, j'assiste à la messe de huit heures à la cathédrale Saint-Jean l'Évangéliste de Milwaukee. L'archevêque, Rembert Weakland, préside la célébration. À la liturgie du jour, le texte de Matthieu sur le plus grand commandement : aimer Dieu, aimer autrui comme soi-même (Mt 13,34-40). L'évêque évoque la figure de François d'Assise, qu'il compare à un *teen-ager* révolté qui fuit la famille, tâte de l'armée, puis se découvre enfin aimé de Dieu. Quand François entre en lui-même et découvre l'amour dont il est aimé, sa vie est changée. L'évêque raconte le baiser au lépreux dont il fait la parabole de la vie chrétienne. Quel est votre lépreux, quel est mon lépreux ? Découvrir autrui comme aimé de Dieu, témoigner à autrui de l'amour qui nous habite.

Le ton est amical, proche de l'entretien familial, avec des saillies d'humour à l'américaine. La figure du lépreux est manifestement pour lui la présence du tiers qui souffre et qui révèle Dieu : le marginalisé, le mis à l'écart, la femme battue, le délinquant, ceux et celles que l'on n'écoute pas, mais qui ont souvent la vérité du coeur.

Le journal de ce dimanche nous annonce que Milwaukee est

la septième ville de violence aux États-Unis et que des Noirs surtout en sont victimes. La criminalité y est à la hausse. La pauvreté devient endémique. La paroisse Saint-Thomas d'Aquin, ancienne paroisse irlandaise dans une ville à majorité allemande à l'origine, est maintenant au coeur de la pauvreté. L'assistance dominicale s'y divise en trois tiers : un tiers de Noirs, un tiers d'hispanophones, un tiers de Blancs pour qui la mystique a des accents de justice. L'église, l'école paroissiale ouverte aux autres confessionnalités, le travail pastoral sur le terrain, tout a la chaleur et la simplicité de l'Évangile en voie de retrouver sa vérité première.

L'art d'écouter

L'évêque n'a pas la réputation de juger, d'enquêter, d'interdire. Il préfère manifestement écouter, poser des questions, y com-

pris des questions d'ordre théologique et pastoral. Sa préférence va aussi aux questions vraies plutôt qu'aux réponses trop volontairement rassurantes. En ce sens, il respire la sécurité : non pas celle de l'homme fort, sûr de soi, mais plutôt celle de la personne dépouillée qui ne craint pas de perdre le peu qui lui reste. Il était abbé chez les moines bénédictins quand Paul VI lui a demandé de devenir évêque. « Il m'a demandé de devenir abbé plutôt qu'évêque. » La remarque signifie un passage à la fraternité, plutôt qu'une crispation sur le pouvoir.

C'est cette aisance qui lui fait accepter à l'improviste de répondre aux questions que *Relations* m'a chargé de lui adresser. La controverse sur l'avortement et la lutte des pro-vie agitent l'opinion américaine en général et déchirent la communauté catholique, souvent crispée sur ces questions. Au lieu de partir en croisade, Mgr Weakland a décidé, pour sa part, de tenir des sessions d'écoute. Il a cette belle phrase : « Listening is also a part of teaching, even in the Church ». L'écoute est une forme d'enseignement. Comment expliquer le paradoxe ?

« Sur un plan didactique d'abord, répond-il, il faut écouter pour comprendre la question réelle, qui n'est pas celle des livres mais celle de gens aux prises avec des défis personnels considérables. Mais la vraie réponse est d'ordre théologique. L'Esprit est répandu sur toute l'Église. Le chapitre 3 de la règle de saint Benoît enjoint le supérieur d'écouter la voix de sa communauté, spécialement celle des jeunes qui, précisément dans leur ardeur et leur inexpérience, perçoivent des choses nouvelles et essentielles. Ne pas oublier l'expérience de Daniel », dit-il. Et il réfère à Newman : « L'Église enseignante et l'Église enseignée grandissent ensemble, fécondées l'une par l'autre. »

Le catholicisme américain

Selon Mgr Weakland, le catholicisme américain a beaucoup changé. À l'origine, l'Église catholique aux USA était minoritaire

et paraissait plus soucieuse de défendre les droits des catholiques que ceux des autres catégories sociales. Comme les catholiques étaient surtout des ouvriers et que l'Église était proche du parti démocrate, les lettres des évêques insistaient surtout sur la question ouvrière, sur les droits et les devoirs des syndicats, etc. Après l'arrivée de Kennedy au pouvoir, les catholiques ont pu sortir de cet univers fermé et entrer dans le courant principal de la société. « Pour la première fois, nous avons pu commencer à discuter de la société. » D'apologétique, le propos a pu devenir carrément critique. « Auparavant, il fallait faire la démonstration que l'on pouvait parfaitement être catholique et patriote : le cardinal Spellman visitait les troupes armées pour livrer ce message. Maintenant, nous avons acquis une forme de maturité et toute notre liberté de parole ; dans le domaine social, cette liberté de parole est bien supportée par le pape Jean-Paul II, dont la pensée sociale ne se dément pas. »

Par ailleurs, cet accès du catholicisme américain à une certaine autonomie a aussi ses mauvais côtés. Par exemple, dans les universités et les collèges publics américains, 38 % des étudiants se disent catholiques, chiffre d'autant plus étonnant qu'il s'ajoute aux étudiants et étudiantes inscrits dans des collèges confessionnels et que la population catholique totale ne représente qu'environ 24 % de la population américaine. Cette « popularité » du catholicisme s'explique sans doute par ce qu'on pourrait appeler l'« accès au pouvoir » des catholiques et cela favorise chez eux l'émergence d'une droite sociale catholique qui flirte avec la politique des Républicains et avalise les impératifs du capitalisme à l'ordre du jour.

Il y a donc un risque de ralentissement du leadership de l'épiscopat américain qui, pressé par cette nouvelle droite, va se contenter de laisser aller Rome, pour ensuite emboîter timidement le pas si nécessaire. Mais les ouvertures romaines sont peu prévisibles, surtout dans des questions nouvelles. On se hâte d'oublier la lettre des évêques américains sur l'économie, lettre où la contribution de Mgr Weakland a été déterminante. Sur le sexisme et le racisme, Mgr Weakland se sent plus optimiste, car ces questions sont maintenant trop évidentes. Mais il

RETRAITE BIBLIQUE 1991

«Venez, crions de joie pour le Seigneur» (Ps 95)

Une semaine consacrée à la prière des Psaumes de louange et de supplication: exposés, prière personnelle et communautaire, célébration eucharistique.

ANIMATION: P. Julien Rainville, csv, bibliste, avec la collaboration de Renaude Grégoire, bibliste, et Paulette Gagné, mic, liturgiste.

DATE: du lundi 1er juillet 20h au samedi 6 juillet 15h30.

LIEU: Centre de réflexion chrétienne
455, boul. Base-de-Roc, Joliette

PRIX: Inscription: 70\$, payable à l'avance à Socabi (20\$ non remboursables)
Pension complète: 125\$ + TPS, payable au début de la retraite

INFORMATION ET INSCRIPTION:

SOCABI

Société canadienne de la Bible, 7400, boul. St-Laurent, bureau 519, Montréal (Qc) H2R 2Y1, Tél.: (514) 274-4381

pense qu'un document formel sur la place de la femme n'est guère prévisible, à cause des résistances farouches.

Des champs nouveaux

Mgr Weakland voit aussi surgir des champs nouveaux. Spontanément, il évoque le domaine de l'environnement où, dit-il, il est possible de faire des ouvertures importantes et où le poids du passé n'est pas trop lourd. Et puis il y a tout le champ du nouveau dialogue religieux, tant avec les religions orientales (bouddhisme, hindouisme, etc.) qu'avec l'Islam. « Il faut établir un nouvel oecuménisme avec l'Islam. » Récemment nommé responsable du comité sur l'oecuménisme de la Conférence des évêques américains, il ne peut s'empêcher de continuer sur sa lancée.

« Nous avons connu dans l'Église une véritable période d'illumination. La sécularisation de la société occidentale a forcé l'Église à penser autrement son rapport à la société et à développer une pensée éthique très élaborée sur les droits humains et la liberté religieuse. Or il n'est rien arrivé de semblable chez les Russes. La révolution soviétique a créé une rupture complète entre l'Église et le pouvoir civil, mais l'Église orthodoxe n'a développé aucune doctrine sociale. Plus encore, elle a peur d'une telle théologie qui reconnaît une zone de valeurs séculières consistantes en elles-mêmes. L'Islam vit d'ailleurs le même problème. Une présence importante de l'Islam au sein de l'ancien empire de l'URSS implique le risque de conflits très graves, à résonance religieuse. Il y a donc sur ces questions une urgence de dialogue, pour que le long chemin théologique parcouru en Occident puisse être utile. »

Craint-il, par ailleurs, que l'échec du marxisme et le passage à l'économie de marché favorisent les rapports Est-Ouest et fassent oublier les rapports Nord-Sud ? En ce qui concerne spécifiquement la pensée de l'épiscopat américain sur l'Amérique centrale et l'Amérique du sud, il se montre très pessimiste. « La société américaine a oublié ces pays. Notre Église représente un des derniers points d'espoir, notamment à cause de l'envoi de nombreux prêtres américains en Amérique du Sud, ces prêtres-témoin nous obligeant à garder une attitude d'ouverture. Malheureusement, entre évêques, nous sommes un peu divisés sur la conduite à tenir. » En ce qui concerne le bloc de l'Est, « bien sûr, dit-il, l'économie soviétique est en ruines, mais il ne faut pas oublier les échecs nombreux du capitalisme. Pour les pays de l'Est, le modèle n'est pas les États-Unis, mais le Japon, qui a développé une économie de marché, mais qui a assumé le capitalisme d'une façon bien différente de la société américaine. Pensons à la façon de gérer le travail à l'interne, ou à la manière dont la liberté personnelle est vécue au sein de solidarités sociales. »

Le nouveau capitalisme qui naîtra pourra être différent du capitalisme dégradé des pays de l'Amérique centrale. Les élites de ces pays placent leur argent à l'extérieur et vivent en marge de leur propre société, dans le *jet set*. Il pourrait en être très différemment dans les pays socialistes passés à l'économie de marché.

Les urgences actuelles

S'il devait écrire une encyclique, cent ans après *Rerum Novarum*, sur quoi insisterait-il ? Il aborderait d'abord la question éco-

U.S. Bishops' Pastoral Message and Letter

Economic Justice for All: Catholic Social Teaching and the U.S. Economy

The U.S. bishops took final action Nov. 13 on their pastoral letter titled "Economic Justice for All: Catholic Social Teaching and the U.S. Economy." In approving the final text of the pastoral letter, they also approved a brief pastoral message highlighting major themes from the letter and inviting Catholics to continued reflection and action. The pastoral message, encouraging Catholics to read the full text of the pastoral letter, is not intended as a comprehensive summary of the letter, it was explained. The pastoral letter itself is meant to provide guidance for members of the Catholic Church "as they seek to form their consciences about economic matters," the bishops state. At the same time, the bishops say that they want to add their voice "to the public debate about the directions in which the U.S. economy should be moving. We seek the cooperation and support of those who do not share our faith or tradition." It is the dignity of the human person, realized in community with others, that is the criterion against which all aspects of economic life must be measured, say the bishops as they begin their exploration not only of specific principles of economic life, but a broader vision for economic justice. "We want to make the legacy of

Christian social thought a living, growing resource that can inspire hope and help shape the future," the bishops say. The briefer pastoral message of the bishops begins here. It is followed by the final text of the full pastoral letter. (These texts are copyright (c) 1986 by the U.S. Catholic Conference.)

The Pastoral Message

Brothers and sisters in Christ:

1. We are believers called to follow our Lord Jesus Christ and proclaim his Gospel in the midst of a complex and powerful economy. This reality poses both opportunities and responsibilities for Catholics in the United States. Our faith calls us to measure this economy not only by what it produces, but also by how it touches human life and whether it protects or undermines the dignity of the human person. Economic decisions have human consequences and moral content; they help or hurt people, strengthen or weaken family life, advance or diminish the quality of justice in our land.

(continued on page 410)

La lettre pastorale des évêques américains sur l'économie a posé courageusement des questions fondamentales : Mgr Weakland en présidait le comité de rédaction.

logique. Puis il insisterait sur la nouvelle dimension internationale de l'économie. Si on laisse aller la compétition à l'état sauvage, les pays pauvres y seront fatalement perdants. Comment construire l'interdépendance et permettre l'accès des pays pauvres à une économie mondiale ? « Il y a toujours eu, dit-il, des lois anti-trusts pour maintenir la compétition. Il nous manque une autorité internationale, mondiale. L'idée était déjà évoquée par Jean XXIII. Le temps est venu de relancer cette idée et de la structurer de manière efficace. Les signes avancés ne manquent pas, tant dans les divers accords commerciaux en vigueur que dans l'autorité nouvelle de l'ONU, notamment à l'occasion de la crise du golfe. Et surtout, dit-il, il ne faut pas oublier les agriculteurs qui, partout, dans toutes les économies, sont les plus bouleversés par les nouvelles transformations économiques qui surviennent. »

« Le plus important, termine-t-il, c'est de mettre en question notre style de vie, notre façon absurde de gaspiller et de produire des déchets. » La conversation se refermait en somme sur la crise écologique. Après l'avoir quitté, j'ai mieux compris un poster, affiché dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin, qui disait que le pétrole du Golfe n'est pas un pétrole américain et qu'on ne peut pas faire la guerre pour cela. L'ombre du Vietnam est toujours là... On annonçait pour l'après-midi une rencontre de chants et de prières pour les familles dont un membre avait été assassiné durant l'année !

L'Église de Dieu qui est aux États-Unis a bien besoin de l'écoute attentive et des visions d'ensemble de ce bénédictin musicien (docteur en musique à Julliard School), qui manie l'histoire et les concepts politiques et ne cesse de chercher le chemin de la tendresse pour les petites gens. L'Église de Dieu qui est à Rome aussi. Comme tant d'autres, Rembert Weakland a constaté le refroidissement de l'Église après Vatican II et la reprise centralisatrice de Rome. La réforme ne peut plus venir du sommet, le système ecclésial étant désormais strictement contrôlé. Pour sortir de l'impasse, il faut retourner au peuple chrétien. L'écoute active n'est pas une simple tactique. C'est le chemin obligé du renouvellement si nécessaire. ■

en bref

La paix se gagne, patiemment. En période de guerre, les activités pour la paix se multiplient. Pourtant, c'est tous les jours, et bien avant l'éclatement des conflits, que doivent se construire les attitudes et s'enraciner les convictions qui rendent **la paix possible**. C'est à cet indispensable travail trop souvent méconnu qu'oeuvre le mouvement international *Pax Christi* (adresse canadienne : 63 Beaty Ave, Toronto, M6K 3B3, 416-536-6087). La section française publie un excellent mensuel, *Le journal de la PAIX*. À signaler aussi, plus près de nous, la revue d'information sur le désarmement et la paix *Option Paix* publiée quatre fois par année par un collectif (C.P. 1037, Succ. B, Hull, J8X 3X5).

Des actions concrètes s'organisent, dans le quotidien des quartiers, ici comme ailleurs : des femmes se sont regroupées dans **des cuisines collectives** pour s'entraider et se donner les moyens d'une nourriture adéquate à un prix abordable. Du 7 au 23 novembre dernier, une douzaine d'entre elles, venues de cinq quartiers de Montréal, sont allées visiter les expériences péruviennes de cuisines collectives : bel exemple d'une solidarité internationale vécue à la base. Pour informations : Louise Garnier, (514) 257-0084.

L'Association des religieuses pour la promotion des femmes organise un concours qui a pour thème **Les femmes, agentes de changement dans l'Église**. Pour informations : Gertrude Pellerin (514-634-5174) ou Françoise Gagnon (418-696-2871). Hâtez-vous, car les échéances sont courtes.

La pauvreté à la mode ! De plus en plus, la réalité d'un Québec cassé en deux s'impose à la conscience de tous les milieux. Jamais on n'a autant parlé de pauvreté que durant la période des Fêtes : *Pauvreté : la face cachée du Québec* (dossier de la revue *Ma Caisse*, déc. 90) ; *Pauvres parmi les riches* (émission spéciale des Beaux dimanches, le 6 janvier) ; renaissance de « la Guignolée » à Montréal le 2 décembre ; émission spéciale de l'équipe de CBF Bonjour au centre d'hébergement Dernier recours, avant Noël, etc. La *conscience* de la pauvreté chez nous a progressé. Reste à voir si *l'action* va suivre la conscience...

Les problèmes autochtones sont partout semblables. Et avec le cinquième centenaire de l'arrivée des Européens en Amérique, en 1992, nous en entendrons parler davantage. **Au Mexique**, par exemple, 56 ethnies regroupent neuf millions d'autochtones (pour 85 millions d'habitants). Pendant que la population latine connaît une explosion démographique, la population autochtone a été réduite des deux tiers en cinq siècles ! Une vingtaine d'ethnies sont menacées de disparition. Une ségrégation raciale peu connue ici, de même que le modèle choisi de développement national, aboutissent à un véritable ethnocide. (*Fédération internationale des droits de l'homme*)

À signaler : un dossier sur le travail forcé au Brésil et ses liens avec la déforestation de l'Amazonie, préparé par Americas Watch ; et un dossier sur l'écolo-marketing ou la récupération de l'écologie par les intérêts financiers, publié dans la revue *Contretemps* no 22, automne 90.

Quand l'Europe s'ennuie du « rideau de fer » ! Avec la disparition du Mur de Berlin et la circulation de plus en plus libre des populations d'Europe de l'Est (que les pays occidentaux avaient tellement réclamée depuis les Accords d'Helsinki), des milliers de personnes frappent à la porte des démocraties riches d'Europe de l'Ouest. Avec les événements récents en URSS et la nouvelle législation russe sur les passeports prévue pour l'été 91, on craint un exode encore plus considérable vers l'Ouest. Pendant que les pays occidentaux révisent le statut de nombreux réfugiés des pays de l'Est, les ministres de l'intérieur de la Communauté européenne se réunissent pour voir comment faire face et pour limiter l'arrivée de ce nouveau « tiers monde ». Faudra-t-il « reconstruire le Mur à l'envers », s'inquiète un ministre hongrois ? (*L'Hebdo suisse*)

Erratum : dans l'article sur *La république d'Hydroïstan*, paru dans le numéro de janvier-février 1991, sous la signature de M. Jean-Pierre Richard, une malencontreuse erreur s'est glissée : dans la liste des dettes de la province, p. 22, les emprunts de 2,2 milliards pour 1989 et de 3,2 milliards pour 1990 ont été erronément attribués à la province alors qu'il s'agissait bien sûr des emprunts de l'Hydro. *Relations* s'en excuse auprès de l'auteur et de ses lecteurs.

Lectures

Réjean Ducharme : *Dévadé* □ Louis Favreau : *Mouvement populaire et intervention communautaire* □ Guy Paiement : *Pour faire le changement* □ Possibles : « Vies de profs » □ Heinz Weinman : *Cinéma de l'imaginaire québécois*. M.-C. Abel, A. Giguère et L. Perreault : *Le cinéma québécois à l'heure internationale*

À propos de Ducharme : critique de la critique

Comme tout le monde, j'attendais Ducharme. J'avais lu presque tous les romans (sauf *L'Hiver de force*), et je pensais : chapeau, mec ! Tu fais tout bien. Les premières mesures de *L'Avalée* sont un chef-d'oeuvre, tu aurais dû avoir le Goncourt, tes personnages sont (non : pas des « écorchés vifs », tout le monde le dit, et ça fait un peu harlequinade...) des foetus en perdition, qui voient la mer bleue devenir rouge, et ça crie, et ça joue avec les mots pour nous distraire, pour mieux souffrir tout seul. Et je félicitais Ducharme et Marie-Claire Blais, nos incestueux grand-frère et grande soeur, d'avoir donné à ce peuple une sorte d'adolescence collective, en rouge et black, en cris, en sperme contenu, d'avoir mis à feu et à sang le Québec ensoutané de nos paléo-frayeurs...

Voilà pour le passé. Aujourd'hui j'écoute, mais avec l'impression d'entendre un vieux 33 tours : « personnages fortement contrastés... adultes farcis de désirs et de rébellions, à la fois plus tendres et plus dérangeants dans leur

appétit de vivre que leurs prédécesseurs ». (Lise Gauvin)

Je pense : critique, ou « plogue » de jolie relationniste ?

« La relecture du texte ducharmien est toujours encore plus (sic) stimulante que sa lecture » (J.-F. Chassay). Parfait quand on veut dire aux gens de ne pas acheter un livre. Je passe.

« Le plus grand (Odile Tremblay), parce qu'il invente la langue (intéressant, mais à voir), s'amuse avec les mots... » ; « une espèce de blues » (pour bien cirer son look jazzé montréalocentrisme...).

Et le bouquet (d'épines), quand on n'a vraiment rien à dire : « très original prosateur... » (Lisette Morin). « Ducharme vit et écrit encore. Et c'est tant mieux. » (!) (R. Lévesque : éloge dithyrambique, reconnaissons-le, quand on sait de qui ça vient).

Tout cela excellents (ou mauvais) 4ièmes de couverture (in *Le Devoir*, 29 décembre).

Eh bien moi, quand je consulte mon modeste moi, je suis obligé de dire : j'ai mis cinq semaines à lire *Dévadé*, le livre me tombant des mains toutes les cinq pages. Je voulais aimer (comme disait A.-Marie Voisard dans *Le Soleil* : « il faut

aimer Réjean Ducharme »).

Et c'est à ça que j'en veux. À ce « il faut », qui me semble commander inconsciemment 80 % des hommages rendus au vieil adolescent prodige. Au culte obligé (et pire encore :) rédigé dans les termes à la mode de notre Belle Époque à nous, les brûlantes Sixties : « anti-héros », « perdants magnifiques », « transgresser l'ordre établi », « dérangeant » – comme si aujourd'hui un livre pouvait déranger quoi que ce soit. Et quand on y ajoute le petit terrorisme-maison (on aimera Ducharme, « à condition qu'on ne soit pas trop englué dans le système » !!! – A.-Marie Voisard), eh bien je me dis : engluons-nous vite, et vivement le système ! Plutôt cracher dans le plat médiatique que de rédiger des articles à partir des clins d'oeil des relationnistes, qui eux-mêmes n'ont rien lu. Étrange : je comprends soudain que l'Occident gavé de poulet se prépare à faire un million de morts en Irak pour pouvoir continuer à bien chauffer le garage de la deuxième voiture... En d'autres termes : tout est faux, mais il faut garder le pouvoir, non ?

Cinq semaines donc pour une histoire qui n'avance pas, pour un actant unique,

Bottom-Francine-Juba-Bruno, autrement dit la petite culotte, obsédée de déploiements divers en la fourche caudine (« tout ce que je veux savoir c'est ceci, c'est si elle me trouve pas trop dégoullasse pour coucher avec moi », p. 123).

Dévadé, comme un film mal monté, avec rappel des noms de personnages pour bien préciser de qui on parle (« elle, la patronne »). Vétilles, d'accord, mais on parle de « langue ». Moi je veux bien, mais j'ai peur que le fichu « jeu de mots », par exemple, où Ducharme excelle, soit ici la frime facile titillant le journaliste littéraire, encore une fois bienheureux de prendre une vessie pour une 100 watts. Ni la « femmille », ni le « péché éroginel », ni le « tombé au champ d'horreur », ni la « chambre à toucher », ni le « niveau de vice » ou le « crime de baise-majesté », qui sont bien trouvés, même multipliés par dix, ne permettent de dire que Ducharme « invente la langue » ou que l'auteur est un génie (franchement). Ou alors donnons le Goncourt à Sol, et passons à autre chose !

Bizarre quand même : je continue à parier Ducharme. Au moins pour la nostalgie. Ou pour après la poussière publicitaire, la gouaille médiatique. En attendant le prochain, le poète peut-être ! Ce qui fait écrire : « j'aime mieux la tremblante, la chienne, l'alerte, les nerfs chargés pour le pire ». Ou : « on est les cadeaux qu'on a eus pour Noël » ou « je la porte sur mes bras, nue comme un commencement ». Pour cela, pour la détresse sans spectateur, pour l'appel d'air quand on va « sous la robe, jusqu'à l'intérieur de ce qui ne se dit pas, jusque dans l'encre qui l'exprime. » ■

Richard Dubois

Mouvement populaire et intervention communautaire

mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours, le livre de Louis Favreau, propose une lecture au ras du sol des changements survenus au Québec au cours des trente dernières années. Favreau aborde l'étude du mouvement populaire et communautaire québécois en cernant ses origines et ses transformations à partir de la Révolution tranquille, dont il se sert pour interpréter le mouvement dans sa continuité et dans

sa quotidienneté. Le mouvement populaire est analysé sous toutes ses formes : groupes de gauche, groupes environnementalistes, coopératives d'habitation et de travail, mouvements ruraux et urbains, coopératives de développement économique, et autres.

L'auteur fait l'hypothèse qu'à la faveur de la crise économique des années 1970 et de la remise en question de l'État-providence, le mouvement populaire et communautaire entre dans une phase de transition sociale et culturelle, contrairement au déclin que plusieurs avaient annoncé. Ces mutations s'expriment à travers la construction d'une nouvelle identité collective, l'émergence de nouveaux projets de société dont les échéances sont connues, ou encore dans la recherche d'emplois durables pour les jeunes ou plus égalitaires entre les hommes et les femmes.

Alerte, l'auteur fait le portrait socio-économique de trois quartiers montréalais (Hochelaga-Maisonneuve, Centre-Sud, Petite-Patrie), tout rendant compte des changements de stratégies d'intervention au cours des ans. Ainsi l'action politique, qui constituait un outil privilégié il y a quelques années, devient un élément parmi d'autres pour assurer les transformations sociales. La mise sur pied des corporations de développement économique communautaire (CDÉC) constitue un élément nouveau, en ce qu'elles démocratisent les appareils de production économique. Toutes innovatrices quelles soient, ces corporations introduisent la notion de l'efficacité économique, ce qui rompt essentiellement avec le mouvement populaire traditionnel. Le social ne justifierait plus à lui seul les interventions de ces groupes. Favreau reconnaît la difficulté que cela présente pour l'avenir du mouvement populaire et communautaire et invite à la prudence dans les interventions.

La contribution principale de ce livre est l'interprétation offerte de la contribution de ces groupes à la construction d'une nouvelle identité nationale. L'analyse de microrapports conduirait, selon Favreau, à la compréhension des macro-rapports de force. La dynamique État-société gagne à être située à ce niveau. L'auteur remet en question la thèse qui veut que le mouvement populaire et communautaire soit en désarroi depuis le début des années 1980. Il préfère voir une transformation des forces sociales et l'émergence de nouvelles préoccupations dans des secteurs nouveaux d'intervention.

En prologant les réflexions de l'auteur, il faut aussi reconnaître que le mouvement populaire et communautaire

n'est pas à l'abri des changements économiques qui affectent l'économie politique internationale. ■

Alain-G. Gagnon

Dép. de sciences politiques,
Université McGill

Pour faire le changement

même si le nombre des publications s'est immensément accru, plusieurs domaines demeurent pauvres. L'analyse sociale est un de ces domaines, pourtant essentiel. On n'imagine pas, en effet, qu'on puisse s'engager dans une collaboration ou dans une militance sociale sans avoir un peu affiné ses instruments de perception de la réalité sociale autour de soi. Guy Paiement vient de combler ce vide en nous offrant un livre sans prétention, à la portée de tous les publics, mais appuyé sur une connaissance professionnelle de la sociologie et de la théologie des groupes informels et plus encore, sur vingt ans d'animation de groupes populaires, notamment au Centre St-Pierre à Montréal.

On y apprendra, surtout par des exercices pratiques, comment se « déprogrammer » par rapport à la pensée toute faite, comment explorer ses réseaux ordinaires de relations, comment comprendre son entourage géographique de quartier, comment dépasser ses propres résistances et ses idées préconçues. Au-delà de cet entourage immédiat, Guy Paiement nous suggère des exercices pour mieux comprendre la société comme réseau de forces, en une série d'étapes d'analyse sociale. Et enfin, des exercices pour mieux comprendre le monde que nous présente le journal ou la télé.

Ceux et celles qui ont pratiqué l'analyse sociale savent que cette science admet que l'objectivité est pratiquement impossible même si on y tend ; elle est orientée par ses options fondamentales. Celles de Guy Paiement sont claires : il voit le monde du point de vue des pauvres (*desde los pobres*, comme dit la théologie de la libération). Et il le voit du point de vue de Jésus et de l'Évangile. Ce dernier point de vue est bien documenté par une série de sept Annexes (p. 113-189), qui indiquent l'essentiel d'une théologie et d'une spiritualité de l'enga-

gement social chrétien. Et d'une spiritualité inculturée au monde d'ici.

On ne peut que souhaiter que Guy Paiement nous offre un jour un manuel plus élaboré, qui fasse suite à *Pour faire le changement*. D'ici là, on pourra continuer la recherche en utilisant la traduction française du manuel du Center of Concern de Washington, *Comprendre la société. Outils d'analyse pour unir foi et justice*, par Joe Holland et Peter Henriot, Lyon, Chronique sociale et Bruxelles, Vie ouvrière, 1990 ; ou encore le manuel du Jesuit Centre de Toronto, *Getting Started on Social Analysis in Canada*, par Michael Czerny et Jamie Swift, Toronto, Between the Lines, 1984. ■

Julien Harvey

Les coulisses de l'éducation

au lieu de parler de l'éducation en général et de réfléchir à partir des principes, on peut aller dans les coulisses rencontrer les professeurs juste à la sortie des cours, encore sous le coup de l'émotion, ou sur le point de rentrer en scène et déjà saisis par le personnage qu'ils vont jouer à l'instant. C'est l'heureuse idée qu'a eue l'équipe de rédaction de la revue *Possibles* pour son numéro d'automne, intitulé « Vies de profs ».

À travers ces textes, réflexions ou lettres, écrits comme en écho du moment, la tête encore pleine de l'animation de la salle de cours, on a l'impression d'observer, d'écouter le professeur, comme un artiste dans sa loge, répétant son rôle ou critiquant sa performance à haute voix. Avec les variables qui distinguent l'expérience, du secondaire à l'université.

L'éducation y apparaît sous son vrai jour : celui de la vie s'éduquant elle-même en éduquant. Un engagement passionné où l'idéal essaie de se tailler une voie dans le vif de la croissance ; alternance de chutes de potentiel et d'élan enthousiastes, toujours dans l'urgence du jeu, de la réaction juste à trouver face aux surprises, aux résistances des étudiants, eux-mêmes sollicités par la loi naturelle du moindre effort et par le besoin de comprendre ce qu'on exige d'eux.

Puis vient le deuxième temps, celui du retour sur ce qu'on a dû improviser ; celui

des questions, des doutes, des impatiences devant les obstacles, maintenus ou aggravés comme à plaisir, dirait-on, et qui rendent presque impossible une tâche déjà bien difficile : préparer les étudiants pour un avenir qui les fascine, sans méconnaître un monde qui avait aussi ses valeurs. Et la fin de l'année arrive toujours « avant qu'on ait pu tout leur dire »...

Certes, tous les problèmes de l'éducation ne peuvent se réduire et se résoudre à ce niveau si proche de la salle de cours ; mais les vraies solutions ne peuvent ignorer ce qu'elles y apportent de pertinent. ■

Roger Marcotte

Tout un cinéma à lire

En 1987, Heinz Weinman publiait *Du Canada au Québec, généalogie d'une histoire*, essai extrêmement stimulant dans son application du « roman familial » freudien aux rapports qu'entretiennent tout au long de leur histoire les habitants de ce pays avec le territoire et leurs « mères-patries » successives : la France, l'Angleterre, le Canada, la « patrie céleste », le Québec. Avec le postulat que l'inconscient collectif reproduit les mêmes phénomènes d'identification/répulsion que l'enfant en croissance et avec une méthode personnelle qui tient autant de la sociologie que de la psychanalyse, Weinman y dévoilait le jeu de l'imaginaire présent dans les comportements des acteurs historiques. Son objectif était de montrer que la maturation des Québécois vers l'indépendance ne se réalise que très lentement, à cause d'un imaginaire très prégnant et d'une incapacité à laisser tomber la partie aliénante de ses composantes.

Avec *Cinéma de l'imaginaire québécois, De La petite Aurore à Jésus de Montréal*, Weinman explore le cinéma, à la recherche d'une confirmation et d'une illustration de sa thèse de l'ouvrage antérieur. Il la trouve, bien entendu, dans huit films : *La petite Aurore, l'enfant martyr* (Jean-Yves Bigras, 1951), *Tit-Coq* (Gastien Gélinas, 1952), *Mon oncle Antoine* (Claude Jutra, 1971), *Les bons débarras* et *Les portes tournantes* (Francis Manikiewicz, 1980 et 1988), *Un zoo, la nuit* (Jean-Claude Lauzon, 1987), *Le déclin de l'empire américain* et *Jésus de Montréal* (Denis Arcand, 1986 et 1989).

Pourquoi ceux-là et non d'autres ? Simplement, selon l'auteur, parce qu'ils ont eu un grand succès populaire. Outre que ce principe soit très discutable et ne prouve rien quant à la thèse générale, il ne s'applique pas pour au moins trois des films qui n'ont eu tout au plus qu'un modeste succès en salle ; pour conserver le principe, il aurait dû incorporer quelques autres succès éclatants des années 60 (*Trouble-fête* de Pierre Patry, *Valérie* de Denis Héroux). Autre préalable qui demanderait explication, l'auteur considère comme allant de soi que le film est le *reflet* de l'imaginaire d'un peuple ; ce qui n'est jamais totalement faux, mais ce qu'il faut compléter par une approche du cinéma en tant que *créateur* d'imaginaire et constructeur de systèmes symboliques. Néanmoins, cet ouvrage reste très passionnant à lire quoique parfois irritant.

Quand on connaît bien les films, on prend plaisir à relever tout ce que l'auteur en tire et, sauf pour *Jésus de Montréal*, on ne peut qu'acquiescer à la construction de cet imaginaire qui décrit avec beaucoup de perspicacité et de justesse de grands pans de l'inconscient collectif des Québécois. On s'y reconnaît constamment, tantôt avec un sourire amusé, tantôt avec une moue un peu amère. Cependant, revient fréquemment le réflexe « oui... mais », car la réflexion qu'il provoque amène souvent à se dire : c'est bien vrai que le roman familial s'applique dans les films retenus, mais il n'y a pas que cela ; il faudrait explorer aussi, par exemple, le conflit oedipien, l'utilisation des grands symboles universels comme la montagne ou la maison, l'opposition campagne-ville, etc., et tenir compte aussi de thèmes importants comme l'irruption de l'étranger dès le cinéma des années 40.

Passons rapidement sur quelques « irritants » mineurs, surtout des erreurs de faits (Aurore avait parlé à Catherine avant de se confesser au curé, p. 72 ; le padre de *Tit-Coq* est Paul Dupuis et non Albert Duquesne, p. 65 ; Benoit ne désacralise pas l'hostie puisqu'elle n'est pas encore consacrée, p. 73 ; citations du scénario, mais non paroles du film, p. 190 ; etc.) qui dénotent que l'auteur néglige trop l'aspect visuel des films pour ne retenir habituellement que les dialogues et les intrigues. Toutes ces imprécisions n'infirmant pas la thèse générale, mais agacent l'historien du cinéma. L'éditeur aurait eu intérêt à faire revoir ce manuscrit par un spécialiste.

L'irritation principale vient de l'importance accordée à *Jésus de Montréal* (82 pages sur 270), considéré par l'auteur comme *expression de foi chrétienne*, alors que le film n'est à l'évidence — sou-

lignée maintes fois par des déclarations du réalisateur – qu'expression de *culture chrétienne* revue, de manière sympathique il est vrai, mais par un regard franchement et explicitement athée. Libre à l'auteur de l'essai d'y trouver une illustration stimulante de sa propre foi, mais il ne peut pas affirmer qu'elle fait partie de l'imaginaire du film qui, bien au contraire, ne retient du christianisme que quelques principes moraux toujours valables.

Quand il passe à ce niveau de la foi, il biaise complètement son analyse de l'enfance, fondement de bien des affirmations dans l'ensemble de l'essai. Il n'est absolument pas convaincant quand il tente de prouver que par une « transmutation révolutionnaire des valeurs » (p. 72, et 250-251), le « si vous ne devenez comme des petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux » de l'Évangile devient signe de maturité suprême, d'autonomie et ouverture à l'« Autre ».

Libre à lui de souhaiter qu'« après avoir évacué le religieux de sa conscience lors de la Révolution tranquille, le Québec (réactualise) à Montréal, dans tout le pays, la parole du Christ, parole qui avait déjà animé sa première fondation hospitalière Ville-Marie » (conclusion, p. 261), mais cela ne fait aucunement partie de l'imaginaire de *Jésus de Montréal*, ni de celui de l'ensemble du cinéma québécois.

Cinéma de l'imaginaire québécois est l'un des premiers ouvrages (après *Un cinéma orphelin* de Christiane Tremblay-Daviault) qui s'attaque de front et de façon élaborée à l'analyse de l'imaginaire du cinéma québécois. Il contient moins que la promesse du titre, n'élucidant qu'une partie de son sujet. Il reste toutefois « incontournable », non seulement pour la justesse de l'ensemble de son propos, mais aussi parce que, malgré le désaccord que l'on peut avoir avec certaines conclusions, on rencontre rarement une oeuvre aussi stimulante pour la pensée.

Un mot sur *Le cinéma québécois à l'heure internationale* de Marie-Christine Abel, André Giguère et Luc Perreault. Mosaïque de 56 portraits de créateurs liés au cinéma, comprenant une photo pleine page et une interview, édité luxueusement avec l'aide de fonds publics (Société générale des industries culturelles, Téléfilm Canada), cet ouvrage n'apporte à peu près rien de neuf et ne justifie absolument pas son titre... ni les subventions reçues.

Outre que les choix de représentants soient fort discutables – plusieurs n'ayant travaillé qu'à des films qui ne sont jamais sortis du Québec et le plus international de tous les cinéastes québécois, Frédéric Back, n'y est pas –, les contradictions abondent : la sélection des films typiques comporte quatre films de Pierre Perrault, trois de Jean-Claude Labrecque, deux de Marcel Carrière, alors que ces réalisateurs ne font pas partie de la mosaïque ; la liste des prix mérités ne touche que les longs métrages, alors que ce sont les films d'animation qui ont été les plus primés, etc. Un livre presque inutile. ■

Yves Lever

Livres reçus

Parmi les livres reçus ces derniers mois, *Relations* vous signale les ouvrages suivants :

– É. Volant, M. Douville, M. Boulet, J. Pierre, *Adieu, la vie... Étude des derniers messages laissés par des suicidés*, Montréal, Éd. Bellarmin, 1990 ; 336 pages.

– Jean-François Beaudet, *L'autre révolution. Écologie et non-violence sur*

une planète en danger, Montréal, Éd. Fides, 1990 ; 166 pages.

– Jules Nadeau, *Hong Kong 1997, dans la gueule du Dragon rouge*, Montréal, Éd. Québec/Amérique, 1990 ; 306 pages.

– Coll., *Le Grand Séminaire de Montréal de 1840 à 1990. 150 années au service de la formation des prêtres*, Montréal, Éd. du Grand Séminaire de Montréal, 1990 ; 462 pages.

– Centre franco-ontarien de folklore (sous la direction de Germain Lemieux), *Les vieux m'ont conté (tome 30). Récits traditionnels. Répertoire de Joseph Tremblay*, Montréal, Éd. Bellarmin, 1990 ; 294 pages.

– Guy Durand, Jocelyne Saint-Arnaud, *La réanimation cardio-respiratoire au Québec. Statistiques, protocoles et repères éthiques*, Montréal, Éd. Fides, 1990 ; 191 pages.

– André Couture, *Sur la piste des dieux*, Montréal, Éd. Paulines, 1990 ; 241 pages.

– Robert Clavet, *Nicolas Berdiaeff. L'équilibre du divin et de l'humain*, Montréal, Éd. Paulines, 1990 ; 307 pages.

– Naïm Kattan, *Le Père (essais)*, Ville LaSalle, Éd. Hurtubise HMH, 1990 ; 156 pages.

– Victor Levant, *Secrète alliance. Le Canada dans la guerre du Viêt-nam* (adapté de l'anglais par Jean-Pierre Fournier), Ville LaSalle, Éd. Hurtubise HMH, 1990 ; 351 pages.

– Hyppolyte Simon, *Église et politique*, Paris/Montréal, Centurion/Éd. Paulines, 1990 ; 141 pages.

– Coll., sous la direction de Marc Pelchat et Marcel Viau : *Un sens à la vie*, 181 pages ; *Une promesse d'avenir*, 131 pages ; *Une Bonne Nouvelle en acte*, 133 pages ; Montréal, Éd. Paulines, 1990.

– Hubert Renard, *Diaconat et solidarité*, Paris, Éd. Salvator, 1990 ; 152 pages. ■

références

Réjean Ducharme, *Dévadé*, Paris, Gallimard/Lacombe, 1990 ; 257 pages.

Possibles, vol. 14, no 4, automne 1990, « Vies de profs » ; 159 pages.

Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : continuités et ruptures*, Montréal, Le centre de formation populaire/Les éditions du fleuve, 1989 ; 314 pages.

Guy Paiement, *Pour faire le changement. Guide d'analyse sociale*, Ottawa, Novalis, 1990 ; 192 pages.

Abel, M.-C., Giguère, A. et Perreault, L., *Le cinéma québécois à l'heure internationale*,

Montréal, Stanké, 1990 ; 339 pages.

H. Weinman, *Cinéma de l'imaginaire québécois – De la Petite Aurore à Jésus de Montréal*, Montréal, L'Hexagone, 1990 ; 273 pages.

TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Le dossier de *Relations* étant consacré au milieu du travail, je voudrais signaler à la fois la parenté et la différence entre les préoccupations de santé en milieu de travail et celles de la santé liées à l'état global de l'environnement. Il y a d'abord un problème de juridiction. Avec la création du ministère de l'Environnement et l'organisation de la CSST (au début des années 80), les juridictions ont été plus clairement établies. Quand j'étais au Ministère, on s'y retrouvait par un slogan simple : « quand c'est à l'intérieur du « plan », c'est la CSST ; quand c'est à l'extérieur, c'est l'Environnement ». C'est ainsi que l'équipe de santé au travail du ministère de l'Environnement a été transférée à la CSST.

Actuellement, il y a trois institutions qui s'intéressent à la santé humaine au travail et dans le milieu écologique : la CSST pour la santé au travail, le ministère des Affaires sociales pour la question très complexe des relations entre des pollutions spécifiques et la détérioration de la santé humaine, et le ministère de l'Environnement pour le contrôle de la qualité de l'environnement et du respect des conditions fixées dans les permis accordés aux producteurs industriels.

Prenons l'exemple d'une industrie de pâtes et papier. Sur le lieu de travail, en plus des risques d'accidents connus, les travailleurs pourraient se plaindre de la nocivité sur leur santé de certains produits ou de certaines conditions de travail (bruit, aération, etc.) qui engendreraient des malaises ou même carrément des maladies professionnelles. On est alors dans la juridiction de la CSST. Mais ce qui sort des cheminées est-il conforme aux spécifications du permis d'autorisation ? Le contrôle - et éventuellement les poursuites - relèvent du ministère de l'Environnement. Mais qu'arrive-t-il si cette même usine dépasse les normes d'émission dans l'atmosphère et si le vent dominant amène cette pollution sur une municipalité voisine ? Si des cas nombreux d'allergies et de malaises sont signalés, de sorte qu'on est en droit de soupçonner une relation de cause à effet entre la pollution de l'usine et la détérioration de la santé de certaines catégories de citoyens, le DSC pourra entreprendre une étude plus poussée et alerter population, gouvernement, municipalité, compagnie et syndicat de la situation. On soupçonne, dans chaque cas, la complexité des questions !

Il y a ainsi une certaine relation entre la santé au travail et la santé liée à l'état de l'environnement, même si données et méthodologies sont très différentes. Les travailleurs et travailleuses sont en général soumis à de hauts taux de pollution. Mais ce sont des adultes déjà formés, dont on a préalablement vérifié l'état de santé général. L'exposition est limitée dans le temps, et sur des périodes discontinues. Et puis un salaire est versé, ce qui fait que le risque est souvent assumé volontairement. Malgré tout, des maladies professionnelles existent, même si on sait combien, en divers domaines comme l'amiante, la preuve de la maladie professionnelle a été longue à établir.

Dans le cas de l'impact sur la santé de la détérioration générale de l'environnement ou de pratiques industrielles spécifiques, les circonstances sont différentes. On portera davantage d'attention aux personnes à risques : les jeunes enfants particulièrement vulnérables (par exemple pour l'exposition au plomb), les femmes enceintes (le mercure, les BPC), les vieillards, les personnes souffrant d'allergie. Si l'exposition toxique est plus faible que sur le lieu de travail, la durée d'exposition est beaucoup plus longue : parfois vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine. Le risque n'est pas volontaire ; il est imposé du dehors et il n'y a pas de compensation.

Au-delà des différences entre ces deux domaines de la santé au travail et de l'écotoxicologie, on s'aperçoit qu'il s'agit de la même question. On a longtemps établi une corrélation entre le développement industriel, la hausse du niveau de vie et la longévité. On en réalise mieux maintenant certains effets pervers, dans le milieu de travail lui-même (il y a des victimes du « progrès ») comme dans le milieu écologique. La tentation de certains secteurs de notre société, en commençant par les gouvernements, est de ne pas chercher à savoir, de ne pas investir dans la recherche. Maintenant que l'abondance est à notre porte et que l'hygiène a fait de grands progrès, la recherche sur les liens entre l'état de l'environnement et la santé humaine est une urgence, car le milieu écologique se détériore rapidement. Mais ce n'est pas une fatalité. Il nous faut le courage de la lucidité.

André Beauchamp

relations

mars 1991 3,00\$ no 568

SOMMAIRE

face à l'actualité 35

Les droits autochtones (A.B.) – La guerre au féminin (F.T.)
– L'unification des « étrangers » (P.M.) – Protéger
l'environnement: deux logiques (M.-F.C.)

dossier 39

Travail et santé : l'envers du décor

Gisèle Turcot	L'envers du décor	40
René Beaudry	De la silicose à la CSST	41
Gérard Talbot	Pour syndiqués seulement ?	43
Claude Mainville	Édifices hermétiques : un danger ignoré	45
Donna Mergler	La misère de la révolution technologique	49

en bref/environnement 58/63

articles 51

Rafael Montano	Les enjeux d'un libre-échange à trois	51
Marc Maesschalck	Haïti, cinq ans après Duvalier	53
André Beauchamp	Mgr Rembert Weakland: une flamme ardente	55

lectures 59

Photographie de la page couverture : Norma Rae, de Twentieth Century Fox (Photothèque Séquences)

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Pour renseignements, écrire ou télé-
phoner à François Morissette ou Pauline
Roy : 387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le
Devoir*, le jour même de la rencontre.

Le lundi 18 mars 1991 de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.

mars (février) 1991
Courrier de deuxième classe ; enregistrement no 0143
Port payé à Montréal
25, rue Jarry ouest, Montréal H2P 1S6